



Controverse

Républicains et démocrates :
du pareil au même?

Relations

société politique religion

NUMÉRO 729

DÉCEMBRE 2008

La torture: de l'interdit à la banalisation

Si nous devenons
tortionnaires...

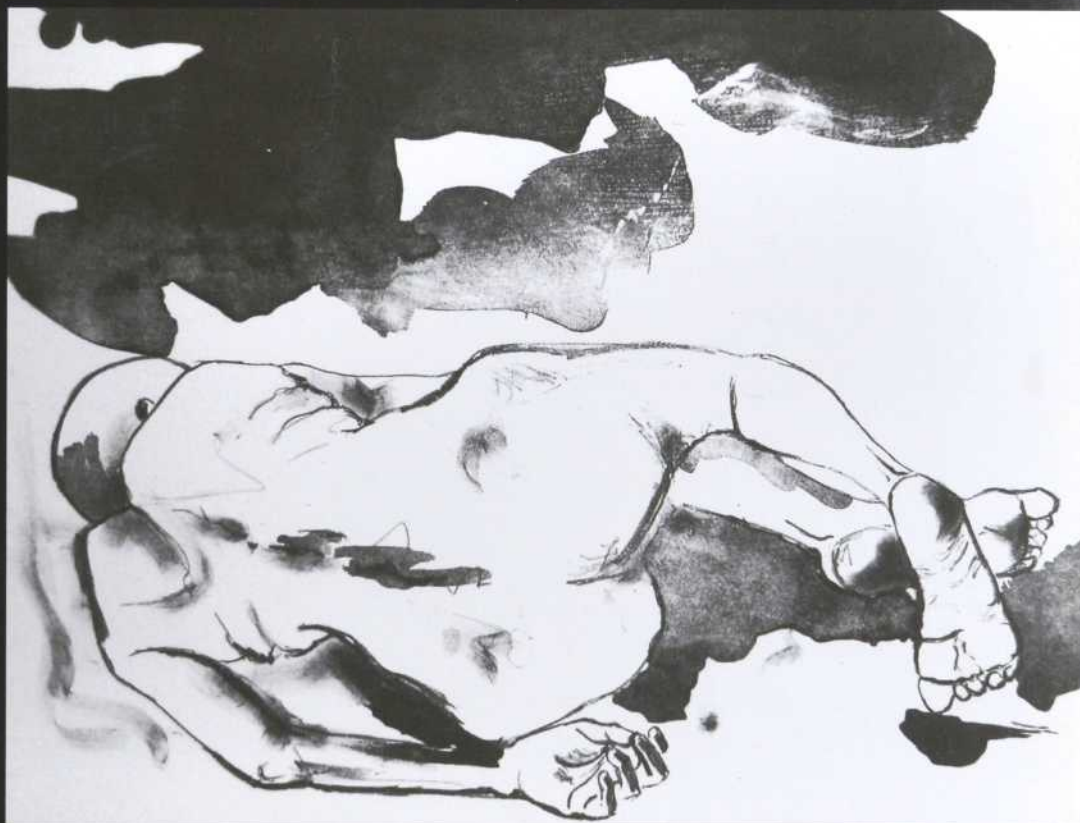
Torture made in USA

Le Canada justifie
l'injustifiable

Le combat crucial
des femmes

Un dossier accablant
pour l'Église

Quand l'atrocité
prend visage



4,95 \$



ARTISTE INVITÉE :
VALÉRIE GUIMOND

ReLations

NUMÉRO 729, DÉCEMBRE 2008

ACTUALITÉS	4
HORIZONS	
La mondialisation comme idéologie	9
Juan Carlos Scannone	
AILLEURS	
Zimbabwe:	
les causes de l'autoritarisme	28
Fodé-Moussa Keita	
CONTROVERSE	
Républicains et démocrates:	
du pareil au même?	
Louis Balthazar	30
Éric Martin	31
REGARD	
L'incroyance, une chance pour la foi	32
Arnaud Corbic	
EN BREF	35
RAISON DES RÊVES	
L'anti-torture	36
José Acquelin	
BLOC-NOTES	
L'Exposition internationale	
de Saragosse	38
Sylvie Paquerot	
MULTIMÉDIAS	39
LIVRES	40

Couverture: Valérie Guimond, *Première heure I*, 2006, lithographie sur pierre, 38 x 50 cm

DOSSIER

LA TORTURE: DE L'INTERDIT À LA BANALISATION

10

Alors que nous célébrons le 60^e anniversaire de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, la torture se pratique toujours et elle est de plus en plus banalisée. Notre propre gouvernement est impliqué dans la déportation de personnes vers des pays où elles ont été torturées (pensons à l'affaire Arar) ou encore refuse de rapatrier ses ressortissants exposés à l'être (pensons à l'affaire Khadr). Dans ce contexte, comment contrer cette pratique inacceptable et ses légitimations? Quels sont les outils juridiques pour ce faire? Comment des victimes et des défenseurs des droits humains se mobilisent-ils pour combattre la torture? Et quelle est l'évolution du discours de l'Église en cette matière?

Si nous devenons tortionnaires...

12

Guy Aurenche

Torture *made in USA*

15

Peter Leuprecht

Le Canada justifie l'injustifiable

17

Denis Barrette

La Convention européenne

19

Sylvie Paquerot

Le combat crucial des femmes

20

Miriam Tahr

Un dossier accablant pour l'Église

22

Gregory Baum

Quand l'atrocité prend visage

24

Jean-Claude Ravet

ARTISTE INVITÉE

Après avoir complété un baccalauréat en arts plastiques à l'Université du Québec à Trois-Rivières, **Valérie Guimond** s'initie à la lithographie sur pierre et à l'eau-forte (prix Mérite) à l'atelier Presse Papier de cette même ville. En 2004 et 2006, elle séjourne au Brésil où elle pratique la gravure sur bois à l'atelier Piratininga de São Paulo. Les thèmes de ses œuvres réfèrent au malaise et à son déni, à la souffrance et à son habitude. L'emploi du noir et blanc ainsi que le traitement expressionniste révèlent le point de vue de l'artiste, mieux qu'une façon plus « photographique » pourrait le faire à propos de sujets aussi ambigus et lancinants. Leurs différents amalgames forment un corpus d'une éloquence poétique remarquable. On a pu voir le travail de l'artiste dans quelques expositions solo à Trois-Rivières, à São Paulo ainsi que dans plusieurs manifestations collectives (<www.valerieguimond.blogspot.com>).

Revue fondée en 1941

Relations est publiée par le Centre justice et foi, sous la responsabilité de membres de la Compagnie de Jésus et d'une équipe de personnes engagées dans la promotion de la justice.

BUREAUX
25, rue Jarry Ouest
Montréal (Québec) H2P 1S6
tél.: 514-387-2541
téléc.: 514-387-0206

relations@cjf.qc.ca
www.revuerelements.qc.ca

DIRECTRICE

Élisabeth Garant

RÉDACTEUR EN CHEF

Jean-Claude Ravet

RÉDACTEUR EN CHEF ADJOINT

Marco Veilleux

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

Catherine Caron

DIRECTION ARTISTIQUE

Mathilde Hébert

ILLUSTRATIONS

Michel Depatie, Goldstyn,
Lino

RÉVISION/CORRECTION

Éric Massé

COMITÉ DE RÉDACTION

Gregory Baum, Jean-Marc Biron,
Louise Dionne, Céline Dubé,
Guy Dufresne, Jean-François Filion,
Marc-André Gagnon, Mouloud Idir,
Nicole Laurin, Guy Paiement,
Sylvie Paquerot, Rolande Pinard

COLLABORATEURS

José Acquelin, André Beauchamp,
Dominique Boisvert, René
Boudreault, Marc Chabot,
Jean-Marc Éla, Louis Gaudreau,
Vivian Labrie, Jean-Paul Rouleau

IMPRESSION

Impart Litho, Victoriaville

Les articles de *Relations* sont répertoriés dans *Repère* et dans l'*Index de périodiques canadiens*, publication de Info Globe.

Dépôt légal, Bibliothèque nationale du Québec.

ISSN 0034-3781

ABONNEMENTS

Ginette Thibault

8 numéros (un an): 35 \$ (t. i.)

Deux ans: 65 \$ (taxes incluses)

À l'étranger: 45 \$ Étudiant: 25 \$

Abonnement de soutien: 100 \$ (un an)

TPS: R119003952 TVQ: 1006003784

Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada, par l'entremise du Programme d'aide aux publications (PAP), pour nos dépenses d'envoi postal.

Canada

Envoi de Poste-publication
Enregistrement n° 09261

Un souffle d'espoir

Il y a à peine quarante ans, les militants pour les droits civiques luttait encore aux États-Unis contre la ségrégation raciale. Ils étaient jetés en prison et menacés de mort. Qu'un noir accède à la présidence de ce pays, c'est là un événement historique marquant qui est porteur d'un immense espoir dans l'action collective. Les rassemblements populaires au soir des élections, les foules en liesse, les visages en larmes à l'annonce de la victoire de Barack Obama en témoignent avec éloquence.

La valeur de cet événement ne repose en rien sur la capacité ou la volonté d'Obama de tenir ses promesses portant, entre autres, sur un partage plus juste des richesses, une éducation et des soins de santé plus équitables pour tous les habitants,

une réforme du système financier et de la fiscalité au service du bien commun, des politiques environnementales plus responsables. Un avenir très rapproché nous dira si ces promesses étaient grosses de vérité ou de mensonge, de courage ou d'illusion au service du *statu quo*. De toute évidence, les attentes que bien des gens projettent sur Obama, aux États-Unis comme ailleurs, sont démesurées. D'autant plus que le gouvernement de George W. Bush lui lègue une des pires situations imaginables. Même s'il est vrai, comme le faisait remarquer Noam Chomsky à qui on demandait si l'élection d'Obama ferait une différence, que «de petits changements dans un système étatique si puissant peuvent avoir des conséquences énormes».

Toujours est-il que ce n'est pas à l'aune de ces résultats que l'on doit juger de la valeur de ce qui s'est passé. Celle-ci réside, avant tout, dans le fait que des millions de gens – noirs, latinos, petits travailleurs – jusque-là «invisibles» et «inaudibles» à la classe dirigeante étatsunienne, se soient reconnus dans les paroles de cet homme qui donnait voix et chair à leur espoir d'une manière surprenante. Ses discours faisaient écho à leur expérience vécue. Une économie prédatrice au service d'une infime minorité les laissait endettés, sans soins de santé, sans travail, sans maison, sans rentes. C'est ainsi que le mythe de l'Amérique, dans lequel le phare de la liberté, éblouissant les gratte-ciel, masque la misère des bas-fonds et l'exclusion sociale, s'est effrité. La réalité a pris le pas sur le mythe au point où même le mot «socialisme» – véritable épouvantail aux États-Unis – que les détracteurs républicains d'Obama ont accolé à son programme, n'a pas effrayé outre mesure. Les laissés-pour-compte de la citoyenneté se sont sentis concer-

nés par les affaires humaines. Ils se sont levés pour apparaître dans l'espace public en tant que citoyens. Ils naissaient à la politique.

En ces temps sombres de crise financière et économique, de guerres impérialistes, de pillage des ressources, tramés sur fond de dépolitisation et de sacralisation d'un marché désarrimé de la société et des besoins, ce qui s'est passé au sein des États-Unis, au cœur de l'Empire, n'est pas rien. Cela nous concerne tous. C'est un événement qui insuffle de l'espoir. De larges couches de la population ont entrepris une longue marche politique dans laquelle le monde cesse d'être pour eux une réalité implacable. Ce vote était plus qu'un vote, il assénait un coup de poing à la figure du destin.

L'histoire n'est pas une fatalité, nous n'en sommes pas les pantins, mais toujours les acteurs indispensables, si du moins nous voulons contrecarrer le cours des choses qui, laissé à lui-même, nous charrie où les puissants le veulent bien. Car ceux-là tirent leur pouvoir de notre renoncement au nôtre. Il est certain que la mobilisation sociale est garante de l'accomplissement des promesses d'Obama. Sans elle, celles-ci ne pourront être que des pétards mouillés. Sortir de la torpeur, renouer collectivement avec notre capacité d'agir, c'est là un grand défi à relever. Les occasions ne manquent pas. Le monde est encore le théâtre où se produit le miracle de l'action humaine. Le Québec en sera-t-il aussi la scène?

JEAN-CLAUDE RAVET

Valérie Guimond, *Moi et mes ondes corrosives*, 2007, sérigraphie et embossage, papier Somerset, 20 x 5 cm





Politiques d'immigration controversées

Les mesures sévères contre l'immigration illégale se multiplient en Europe. L'une d'entre elles, la directive « retour », a reçu un écho à travers le monde et suscite de vives inquiétudes.

CHRISTOPHE RENDERS

L'auteur, jésuite, est directeur du Service jésuite des réfugiés de Belgique

Le 15 octobre dernier, les chefs d'État des 27 pays membres de l'Union européenne ont formellement adopté le *Pacte européen sur l'immigration et l'asile*. Ce texte se veut une feuille de route définissant les grands axes de la politique européenne en la matière pour les années à venir : depuis l'organisation d'une immigration légale à la construction progressive d'un système d'asile commun, en passant par un renforcement des contrôles aux frontières et la lutte contre l'immigration illégale.

Dans l'arsenal que l'Union européenne veut se donner pour mener cette politique contre l'immigration illégale, nul doute que la directive « relative aux normes et procédures communes applicables dans les États membres au retour des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier » – communément appelée « directive retour » – trouvera une place de premier plan. Son adoption par le Parlement européen, le 18 juin dernier, a fait l'objet de vives critiques non seulement de la part de la société civile européenne, dont les Églises, mais aussi de voix extra-européennes. On a vu ainsi les chefs d'État latino-américains, de gauche et de droite confondus, s'unir dans la condamnation de cet instrument législatif européen qui, à leurs yeux, criminalise outrageusement les migrants.

Ces critiques sont-elles justifiées? Impossible en quelques lignes de faire une analyse complète de la directive,

mais on peut en tout cas parler d'une occasion manquée. Certes, le droit d'un État de décider qui a le droit de se trouver sur son territoire est incontestable, mais les moyens qu'il peut employer à cette fin doivent rester proportionnés au but recherché. Or, la détention administrative des migrants irréguliers est souvent automatique, arbitraire et aveugle. Les personnes

confrontées à l'expulsion sont dans une situation de grande vulnérabilité. La « directive retour » aurait pu à cet égard apporter des améliorations substantielles en matière de protection des droits fondamentaux. Il n'en est rien.

On regrettera, par exemple, que la directive ne fasse pas davantage de place au retour volontaire : cette possibilité n'est donnée au migrant que pendant une période limitée (entre 7 et 30 jours), alors que l'expérience des associations révèle qu'il est impossible de mettre en place un retour volontaire de qualité en moins d'un mois. La di-

Des lendemains qui déchantent

Avec la réélection du Parti conservateur de Harper, « la loi et l'ordre » vont demeurer les priorités du gouvernement canadien.

DIANE LAMOUREUX

On peut pousser un soupir de soulagement à la vue des résultats des dernières élections fédérales, mais il risque d'être de courte durée. Certes, les conservateurs n'ont pas obtenu la majorité absolue des sièges, mais leur nombre de députés a quand même progressé de façon significative. Plus encore, l'effondrement électoral du Parti libéral et

la crise financière qui secoue ce parti laissent entrevoir, pour les conservateurs, une capacité de se maintenir au gouvernement, du moins à moyen terme. Donc, pas de quoi pavoiser.

Au Québec, là encore, il n'y a pas tellement lieu de se réjouir. Le Bloc québécois reste le parti majoritaire, mais son pourcentage de votes a diminué. Le Nouveau Parti démocratique (NPD) conserve son seul siège québécois. Les libéraux restent confi-

L'auteure est professeure au Département de science politique de l'Université Laval

rective aurait pu également encadrer davantage la pratique de la détention des migrants en vue de leur expulsion, en interdisant par exemple la détention des enfants ou celle des personnes vulnérables. Le texte se contente de dispositions vagues – l'obligation de prendre en compte l'intérêt supérieur de l'enfant ou l'état de santé de la personne – qui n'auront probablement que peu d'impact positif.

Certaines règles sont plus préoccupantes, car elles risquent d'induire des législations et des pratiques restrictives. Il en est ainsi de l'obligation faite aux États membres d'imposer une « interdiction d'entrée » sur le territoire de l'Union, d'une durée maximale de 5 ans, à tout migrant irrégulier qui n'a pas respecté une décision de retour. Une telle obligation n'est-elle pas contradictoire avec le droit de tout être humain de pouvoir chercher asile en

cas de persécution? L'autre disposition qui a cristallisé à juste titre l'opposition de la société civile concerne la possibilité de garder en détention pendant 18 mois si nécessaire le migrant irrégulier. La détention s'éloigne ainsi de son objectif initial – garder à disposition des autorités l'étranger afin de faciliter son expulsion – et devient un véritable moyen de pression, pour ne pas dire une mesure punitive. C'est inadmissible quand on connaît les dégâts psychiques que cause un enfermement prolongé.

Enfin, la directive laisse aux États membres énormément de souplesse quant aux modalités de mise en œuvre de leur politique de retour des migrants irréguliers. En ce sens, l'objectif avoué, à savoir l'harmonisation européenne des politiques, ne sera guère atteint.

Doit-on craindre une dégradation des pratiques d'expulsion à la suite de l'adoption de cette directive? La vi-

gilance est de mise. En réponse aux nombreuses critiques que la directive a soulevées, une annexe – étrange déclaration sans aucune valeur juridique – lui a été jointe. Cette annexe précise notamment que « la mise en œuvre de la présente directive ne devrait pas être utilisée en soi comme motif justifiant l'adoption de dispositions moins favorables ». L'impact négatif devrait donc être limité. Mais cette belle déclaration d'intention n'est-elle pas un aveu que cette directive est avant tout un « symbole »? Un signal lancé par les dirigeants européens à leur opinion publique pour essayer de la convaincre qu'ils maîtrisent l'immigration illégale. ●

1. Lire Mathieu Beys, « La directive européenne sur le retour des migrants en séjour irrégulier » dans : *Parole à l'exil*, janvier-juin 2008, p. 4-22, <www.caritas-int.be/fileadmin/word/parole_vluchtschrift/6-2008-parole.doc>.

nés à Montréal. La poussée conservatrice annoncée n'a pas eu lieu, mais un seul de leurs députés, Luc Harvey, proche de la droite catholique fondamentaliste, a subi la défaite dans la région de Québec.

La stagnation des conservateurs au Québec peut s'expliquer principalement par deux éléments : certains thèmes de leur campagne et la mobilisation sociale contre eux. Il est assez clair que les coupures dans le domaine de la culture et surtout la perspective de durcir la loi sur les jeunes contrevenants ont nui aux conservateurs. Même Jean Charest a pu se faire le chantre des intérêts et de la spécificité du Québec dans cette campagne. Le fait que les conservateurs n'aient pas vraiment une machine électorale au Québec – un anglophone y était même responsable de la campagne – n'a certainement pas aidé leur cause.

La mobilisation contre les conservateurs a aussi joué son rôle. Mobilisation des milieux artistiques et



culturels contre les coupures de programmes et la menace du retour à la censure. Mobilisation des groupes de femmes pour empêcher la recriminalisation de l'avortement au Canada. Mobilisation unitaire, enfin, des milieux syndicaux, communautaires, fé-

ministes, anti-guerre, écologistes et artistiques pour faire en sorte d'élire le moins de conservateurs possibles.

Il n'en reste pas moins que nous sommes de nouveau aux prises avec un gouvernement conservateur au pouvoir – et qui sort renforcé par ce

Illustrations :
Jacques Goldstyn

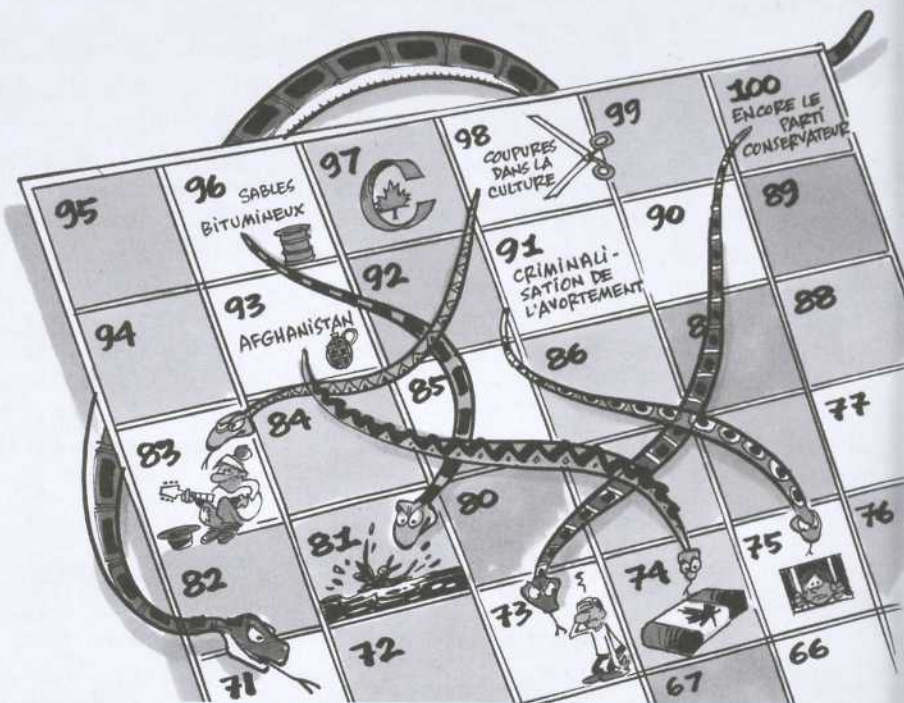


scrutin. Avec plus de députés et une centralisation organisationnelle qui donne tous les pouvoirs au chef, il y a fort à parier que l'arrogance des conservateurs se maintiendra et qu'ils iront de l'avant avec leur programme de «la loi et l'ordre», militariste et polluant. Les droits fondamentaux, surtout les droits économiques et sociaux, les droits des femmes et ceux des Autochtones risquent d'être mis en péril. Le rôle central de ministres ontariens, anciens ministres du gouvernement Harris, ne laisse guère espérer de politique économique qui fasse place à la justice sociale ou au développement durable.

Le Parti libéral est le grand perdant de cette élection. Il conserve une prééminence dans les Maritimes. Sa présence au Québec se résume à Montréal (12 députés sur 13), à Toronto (32 sur 38) et à Vancouver (4 sur 5). Avec en prime un chef qui s'accroche à son siège déjà éjecté – ce qui annonce une longue période de guerre interne larvée – et un tournant vert qui s'est avéré un boulet plutôt qu'un atout électoral, le parti devra revoir son positionnement sur nombre de dossiers s'il veut revenir au pouvoir.

La poussée du NPD, quant à elle, n'a pas été assez forte pour qu'il puisse prétendre au rôle de deuxième grand parti à l'échelle pancanadienne et au remplacement du Parti libéral comme principale force d'opposition, même si c'est un peu le cas dans les provinces de l'Ouest et dans le nord de l'Ontario. Un tel positionnement impliquerait également une transformation de ses positions face au Québec et une compréhension beaucoup plus asymétrique du fédéralisme, qui lui permettrait également de contourner l'obstacle que représente pour lui l'existence du Bloc au Québec.

Quant au Parti vert, il n'a pas réussi à faire élire un seul député à la Chambre des communes, malgré un appui de 6,8 % de l'électorat. Cela, de



même que le taux d'abstention très élevé (il a dépassé la barre des 40 %), pose avec acuité l'urgence d'une réforme du mode de scrutin qui fasse une place à des éléments de propor-

tionnelle qui rendent compte d'un paysage politique pluriel. Car seule une telle réforme est en mesure de restaurer une certaine confiance dans les institutions politiques. ●

Toujours rebelles

Devant les assauts répétés des conservateurs contre les droits des femmes, de jeunes féministes se mobilisent pour lutter contre la montée de la droite au Canada.

PASCALE SÉVIGNY

Qui a dit que «jeunes» et «féministes» étaient incompatibles? Les quelque 500 militantes âgées entre 14 et 35 ans qui ont convergé à Montréal, du 11 au 13 octobre dernier, à l'occasion du rassemblement pancanadien de jeunes féministes «Toujours rebelles», ont démontré avec force que la relève est bel et bien vivante et plus que jamais mobilisée.

Issues de toutes les provinces et territoires du pays, les représentantes de la nouvelle génération sont bien déterminées à se réapproprier le mouvement et à bousculer les idées reçues à l'égard du féminisme. Bien qu'elles aient grandi et vécu dans une société où les femmes sont en principe libres et émancipées, elles sont loin de considérer que le féminisme est une idéologie révolue et ringarde. Elles ne luttent peut-être pas pour le droit de

L'auteure est étudiante à la maîtrise à l'École nationale d'administration publique



vote, ou l'accès à l'éducation et au marché du travail, mais les enjeux qui les interpellent en 2008 n'en sont pas moins nombreux.

Dans le contexte actuel de la montée de la droite et de la progression des idées conservatrices au pays, ces jeunes féministes ont ressenti le besoin de se rassembler pour réfléchir, discuter, échanger et faire le point sur la situation des femmes au Canada et dans le monde. Plusieurs thèmes ont ainsi retenu l'attention au cours de ces trois jours d'intense cogitation, de l'hypersexualisation à la réalité des femmes autochtones, en passant par le sexisme dans les médias, la féminisation de la pauvreté, l'industrie du sexe, la violence conjugale et la sous-représentation des femmes dans les instances décisionnelles.



Un des sujets qui a occupé le plus de place pendant les ateliers et les plénières est certainement l'avortement. Le projet de loi privé C-484 sur les enfants non encore nés victimes d'actes criminels a grandement secoué les «jeunes rebelles» – comme elles s'identifient. Et pour cause. Le texte soumis par le député conservateur Ken

Epp aurait engendré une incertitude importante sur le statut juridique du fœtus, ouvrant la porte à la recriminalisation de l'avortement. Les jeunes femmes, qui sont souvent en situation de précarité sur le plan économique et conjugal, auraient été parmi les premières affectées. Le projet de loi est mort au feuillet en raison des élections, mais plusieurs estiment que le débat sur l'avortement va tôt ou tard resurgir maintenant que les conservateurs ont été reportés au pouvoir.

Les participantes ont également exprimé leur crainte d'un retour aux valeurs et aux modèles conservateurs. En effet, les différentes mesures et politiques adoptées par le gouvernement Harper depuis son arrivée au pouvoir font la promotion de la famille traditionnelle et hétérosexuelle, où le rôle «naturel» de la mère consiste à rester à la maison pour s'occuper des enfants et des tâches domestiques. Cette tendance préoccupe beaucoup les jeunes femmes qui sont bien déterminées à combattre pour préserver des droits

du 8 mars, Journée internationale de la femme, une série d'actions simultanées dans leurs provinces et territoires respectifs.

Le point culminant du rassemblement a toutefois été l'adoption d'un manifeste dans lequel les jeunes féministes dénoncent les inégalités et les oppressions dont les femmes sont encore victimes aujourd'hui. Cette déclaration, à lire sur le site <www.rebelles2008.org>, servira par la suite d'outil politique aux jeunes féministes afin de communiquer leurs idées dans l'espace public et de stimuler d'autres actions concrètes à court terme.



Avec la réélection des conservateurs à la tête du pays, ce rassemblement pancanadien de jeunes féministes tombait à point nommé. Même minoritaire, le gouvernement dirigé par Stephen Harper représente une menace à l'atteinte de l'égalité entre les sexes. Lors de son premier mandat, il a entre autres modifié le statut de Condition féminine Canada et mis la hache dans plusieurs subventions et programmes d'aide aux organismes qui luttent pour les droits des femmes. Espérons maintenant que les liens tissés pendant cette fin de semaine survivront à la distance et à l'éloignement, car le pays aura bien besoin de cette force vive de femmes déterminées et dynamiques pour combattre les valeurs néolibérales, conservatrices et sexistes véhiculées par ce gouvernement. ●

Photos :
Nancy Burrows



Contre la privatisation des savoirs

Un groupe international d'experts s'attaque au système actuel de propriété intellectuelle.

MARC-ANDRÉ GAGNON

L'auteur est chargé de cours en économie à l'UQAM et à l'Université de Montréal

Le 9 septembre dernier, à Ottawa, le Groupe international d'experts en biotechnologie, innovation et propriété intellectuelle lançait son dernier rapport, fruit de sept années de recherche, devant une centaine de gens de l'industrie et de la fonction publique. Tout paraissait quelque peu convenu. Les conférenciers ont critiqué certains abus reconnus du système de propriété intellectuelle, tel le biopiratage des savoirs traditionnels ou la multiplication des litiges juridiques liés aux brevets. Ils ont réclamé plus de coopération et de partenariats de recherche et proposé de construire un meilleur climat de confiance, tout en saupoudrant les *buzzwords* de circonstance : innovation, valorisation des savoirs, collaboration des acteurs. Applaudissements polis, cocktails et échanges de cartes d'affaires.

Dans ce rapport intitulé *Vers une nouvelle ère de propriété intellectuelle : de la confrontation à la négociation*, le professeur Richard Gold, de l'Université McGill, président du Groupe international d'experts, lance pourtant une attaque frontale contre le système actuel de propriété intellectuelle. Le rapport montre comment les brevets freinent systématiquement l'innovation et empêchent les technologies vitales d'atteindre les populations qui en ont besoin. C'est ce système fondé sur l'appropriation généralisée et la méfiance réciproque qui, en 1999, a

conduit 39 firmes pharmaceutiques à poursuivre l'État sud-africain pour avoir mis en place des politiques d'accès aux médicaments pour les séropositifs. C'est lui encore qui a empêché l'introduction, au Canada et en Europe, d'un test génétique prometteur de Myriad Genetics pour dépister le cancer du sein (le monopole contesté de la firme sur un gène du cancer du sein lui donnait le contrôle sur toute recherche postérieure dans ce domaine).

Le rapport propose rien de moins que de refonder le système d'innovation en faisant des brevets (et donc des savoirs) des biens publics partagés et accessibles à tous. Il appelle à la construction d'un climat de confiance afin que les acteurs privés et publics cessent de recourir aux brevets pour freiner l'innovation de tierces parties et en viennent à créer des « communautés de brevets ». L'ensemble des savoirs y serait gratuitement accessible à tous les chercheurs de différents domaines, à condition que les brevets obtenus soient aussi mis en commun. Par exemple, Gold et ses collègues ont joué un rôle-clé dans la mise en place, en juillet 2008, d'une communauté de brevets qui a permis d'accélérer la recherche dans le domaine des médicaments antirétroviraux pour enfants et de faire en sorte que ceux-ci coûtent désormais 40 % moins cher.

Le rapport du Groupe international d'experts n'est pas qu'un cri de Cassandre face au rouleau compresseur de la marchandisation des savoirs. C'est un constat partagé de plus en plus par l'ensemble de la communauté scientifique. Récemment, deux ouvrages

importants en attestaient. Michael Heller, le théoricien de la tragédie des « Anti-Commons » (voulant que trop de droits de propriété fragmentés empêchent la mise en valeur des ressources du savoir), a publié *The Gridlock Economy* (Basic Books, 2008) qui explique pourquoi le système de propriété intellectuelle réduit l'innovation et coûte des vies. Dans *Patent Failure* (Princeton University Press, 2008), James Bessen et Michael Meurer montrent que les coûts en litiges juridiques liés aux brevets aux États-Unis étaient devenus supérieurs à la valeur totale des brevets qui y sont émis. Deux Prix Nobel, Joseph Stiglitz (Économie) et John Sulston (Médecine), ont pour leur part lancé, à partir de l'Université de Manchester, une large consultation avec les plus grands chercheurs anglais afin de faire la démonstration que le système actuel de propriété intellectuelle n'est plus un incitatif mais une nuisance à l'innovation. Leur *Manchester Manifesto* était attendu en novembre.

Pour le moment, seul le rapport du Groupe international d'experts cherche à aller au-delà du constat d'échec et propose des solutions pour faire émerger une nouvelle propriété intellectuelle basée sur la confiance, la collaboration et la mise en commun des ressources, plutôt que sur la privatisation des savoirs. Après Ottawa, le rapport a été dévoilé à Washington, Paris et Bamako. Par-delà les discours polis et les cocktails, l'idée que l'ancienne propriété intellectuelle doit être revue de fond en comble fait son chemin. ●



La mondialisation comme idéologie

JUAN CARLOS SCANNONE, S.J.

La mondialisation est à la fois un fait et une idéologie. Non qu'il y ait des faits bruts, un fait est toujours en quelque sorte interprété. Mais il devient une idéologie quand l'interprétation qu'on en donne s'absolutise et devient exclusive. La « pensée unique » à teneur néolibérale est de cet ordre. Elle idéologise la compréhension de la mondialisation en considérant le mode dans lequel celle-ci se vit et se pense comme indépassable, sans alternative. Elle véhicule une conception particulière de l'être humain. J'estime qu'une critique de la mondialisation idéologique doit être en mesure aussi de remettre en question cette image.

En se fondant sur la conception classique depuis les Grecs – l'être humain comme être rationnel (*zōon logikon*) –, la mondialisation idéologique réduit la rationalité à une seule de ses dimensions, à savoir la rationalité formelle. Dans l'ordre théorique, elle se définit comme abstraite, objective, déracinée de l'histoire, de la culture et de la société, et purement individuelle. Dans l'ordre pratique, elle se montre instrumentale, opérationnelle et procédurière. Une telle rationalité formelle permet à l'être humain, au moyen de la science et de la technique, une maîtrise et une domination efficaces de son environnement. Cependant, si elle en vient à caractériser exclusivement, ou même principalement, l'être humain et sa raison, on tombe dans un réductionnisme idéologique dangereux.

L'absence de sens de la vie, le nihilisme, le relativisme éthique, l'individualisme compétitif et consumériste sont les conséquences culturelles de ce réductionnisme qui laisse de côté la

question des fins, du sens, des valeurs, mutilant ainsi l'être humain de dimensions essentielles.

La domination de la rationalité formelle dans nos sociétés ne fait pas que reposer de manière aiguë la question du sens véritable de l'existence, mais aussi la « nouvelle question sociale ». Car elle sous-tend une idéologie désastreuse sur le plan social – le marché autorégulé et régulateur du vivre-ensemble, excluant toute médiation éthique et politique. Il ne s'agit pas

La domination de la rationalité formelle dans nos sociétés ne fait pas que reposer de manière aiguë la question du sens véritable de l'existence, mais aussi la « nouvelle question sociale ».

seulement de l'exploitation du travail par le capital. Pensons aussi à l'exclusion de classes – et même de nations, jusqu'à des sous-continent entiers comme l'Afrique subsaharienne –, au fossé qui se creuse toujours plus entre les nations riches et les nations pauvres, et, en chacune d'elles, entre les riches et les pauvres, et enfin à la primauté de la finance sur la production. Tout cela est le signe de la désarticulation radicale entre la rationalité économique, la rationalité politique et la rationalité éthique, à mille lieues d'une conception intégrale, bien que différenciée, de la raison et par conséquent de l'être humain défini comme être rationnel.

En réaction salutaire à l'idéologie de la globalisation, du « tout au marché », à son individualisme compétitif et égoïste, à son réductionnisme de la raison purement formelle et instrumentale, on voit poindre des semences d'une mondialisation alternative. S'y dévoile une autre conception de l'être

humain et de sa rationalité, plus en accord avec la compréhension chrétienne.

Ce tournant anti-individualiste dans la pratique sociale et politique se constate en particulier dans le réveil de la société civile : sa recherche du bien commun et public, la création de réseaux de solidarité, qui s'étendent même à l'échelle internationale, et de forums sociaux mondiaux, regroupant des mouvements écologiques, féministes, pacifistes, etc.

Il ne s'agit pas encore d'une tendance socioculturelle dominante. Ce sont des germes de nouveauté supposant un nouveau type d'humanisme social accompagné d'un nouvel imaginaire culturel – traduisant une image plus solidaire et relationnelle de l'être humain – et d'une recherche à tâtons d'une mondialisation alternative.

Ces phénomènes constituent un défi pour la pensée et la praxis, dans le cadre de l'utopie d'une mondialisation *de et dans* la solidarité, selon l'expression de Jean Paul II. La Commission justice et paix de l'épiscopat français l'a résumé en opposant deux symboles bibliques : d'un côté, la figure de Babel, représentant la menace de fragmentation de tous contre tous et, de l'autre, la figure de la Pentecôte, à savoir la communion globale dans la reconnaissance mutuelle des différences. À ce symbole d'une mondialisation alternative correspond une nouvelle conception de l'être humain et de la rationalité intégrale qui ne renonce pas aux avancées techniques de la raison formelle et instrumentale, mais les inscrit dans un ensemble de rationalités multiples, sous l'horizon de questions ultimes comme celles portant sur le bien commun, la vérité, le sens. ●

L'auteur, jésuite argentin, enseigne aux Facultés de philosophie et de théologie de San Miguel



Valérie Guimond, *Cloison*, 2006, dessin à la barre à l'huile, 76 x 112 cm

« L'humanité se compose de deux minuscules minorités : celle des brutes féroces, des traîtres, des sadiques systématiques d'une part, et de l'autre celle des hommes de grand courage et de grand désintéressement qui mettent leur pouvoir, s'ils en ont, au service du bien. Entre ces deux extrêmes, l'immense majorité d'entre nous est composée de gens ordinaires, inoffensifs en temps de paix et de prospérité, se révélant dangereux à la moindre crise. »

GERMAINE TILLION, *LE DIABLE EST-IL LIBÉRAL?*,
PARIS, LES BELLES LETTRES, 2001

La torture : de l'interdit à la banalisation

CATHERINE CARON

Pour marquer le 60^e anniversaire de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, le sujet de la torture s'est imposé à nous comme une évidence. Certes, nous aurions pu poser notre regard sur l'un des versants plus lumineux de cet anniversaire et sur les raisons de se réjouir des avancées dans le domaine des droits humains. Mais alors que les mots « torture » et « Canada » sont de plus en plus souvent associés dans le sillage des affaires Arar et Khadr, l'heure nous a semblé trop grave pour esquiver le côté obscur des temps que nous traversons.

Il faut un certain courage pour aborder ces pages forcément sombres. Ainsi, au moment de vous présenter ce dossier, nous vient l'envie de ne presque rien ajouter. Les textes qui suivent suffisent à nommer l'innommable, à expliquer le chemin parcouru et la dérive actuelle concernant la torture. Mais rappelons-nous que le vrai courage n'est pas dans cette lecture, mais bien chez ceux et celles qui subissent de telles atrocités, chez les personnes qui les aident et chez leurs proches, chez les simples citoyens et les experts qui luttent pour le respect et l'évolution du droit international des droits de la personne, notamment en faveur des femmes.

La torture n'est pas de retour car elle n'a jamais disparu. Toutefois, dans l'après-11 septembre 2001 et malgré son interdiction absolue, elle connaît un regain d'intensité et, surtout, une nouvelle légitimation extrêmement inquiétante de la part du pays le plus puissant du monde – les États-Unis – grand défenseur de la « liberté » devant l'éternel ! Ce dossier nous fait prendre acte des conséquences d'un tel état de fait pour l'humanité. Il est un cri, une sentence : on ne combat pas le terrorisme par la barbarie. Cela est d'autant plus vrai dans un contexte global qui n'est pas que celui de la lutte au terrorisme, mais bien celui d'une société en crise profonde. L'ONU n'indiquait-elle pas récemment que près d'un milliard d'êtres humains sont menacés de famine, et donc de mort, en raison d'une crise alimentaire essentiellement fabriquée par l'homme ? Pendant ce temps, des milliers de milliards de dollars apparaissent comme par magie pour « sauver l'économie » et, surtout, pour secourir un système bancaire qui craque sous les excès de cupidité de financiers et de spéculateurs criminellement irresponsables.

Ainsi, si ce dossier aborde principalement la question de la torture sous l'angle du droit international et de l'éthique, il doit nous faire réfléchir à ce que Naomi Klein avance dans son livre *La stratégie du choc* (Leméac/Actes Sud, 2008). Elle y traite longuement de la torture, notamment lors des années de dictature et d'imposition par la force du néolibéralisme au Chili, et livre une analyse fondamentale sur la guerre et la reconstruction privatisées en Irak. Elle écrit ceci : « Ces jours-ci, nous sommes une fois de plus confrontés à des massacres corporatistes, et des pays sont victimes d'actes d'une ahurissante violence militaire visant à les transformer en économies "libres" modèles; les disparitions et la torture font un retour en force. Une fois de plus, tout se passe comme si, entre les objectifs de la libéralisation des marchés et la nécessité d'une telle brutalité, il n'y avait aucun rapport » (p. 158). N'est-il pas urgent de faire davantage ce lien entre la violence du système financier et économique global et la violence militaire et paramilitaire, le terrorisme d'État, la torture délocalisée et faite en sous-traitance que cautionne notre pays, le Canada ?

En 1948, la *Déclaration universelle des droits de l'homme* naissait d'une crise, d'une guerre effroyable qui a mis le monde au bord du précipice. Soixante ans plus tard, le monde globalisé vacille d'une autre manière. Il est à un point tournant qui permet toutes les craintes mais aussi tous les espoirs qu'une transformation sociale profonde puisse enfin devenir possible au bénéfice des populations, de l'égalité, de la liberté et de la dignité humaines. Mais cela ne se produira que par la force de notre indignation, de notre exigence, de notre rassemblement, de notre refus exprimé de l'inacceptable. Comme le dit si bien Guy Aurenche dans ce numéro, le débat actuel sur la torture « doit dépasser les discussions entre spécialistes ou militants convaincus pour pénétrer les débats politiques, philosophiques et religieux. Un véritable défi pédagogique mondial doit être relevé au sujet de l'interdit de la torture et, plus largement, de l'éducation au respect effectif de la dignité humaine, car toutes les générations à venir se trouvent menacées ».

Si nous devenons tortionnaires...

L'humanité a-t-elle déjà oublié que l'interdiction absolue de la torture a pour origine, non seulement l'attachement à des principes, mais aussi le constat effrayé de la violence extrême dont les êtres humains sont capables?

GUY AURENCHÉ

L'auteur, avocat, est président d'honneur de la Fédération internationale de l'ACAT et président du CCFD-Terre solidaire (Comité catholique contre la faim et pour le développement)

« **N**ul ne sera soumis à la torture ni à des traitements cruels, inhumains ou dégradants. » Cette interdiction absolue a été posée en 1948 par des femmes et des hommes horrifiés par le terrible bilan de la Deuxième Guerre mondiale. Ce dernier comptait soixante millions de victimes, des charniers, des camps de la mort, la Shoah programmant la disparition d'une communauté humaine entière du seul fait de son appartenance au judaïsme, l'utilisation des premières bombes atomiques...

Aujourd'hui, quand des États tolèrent ou organisent le recours à la torture pour quelque « bonne raison » que ce soit, ils s'enfoncent et nous enfoncent dans la spirale de la barbarie. « La méconnaissance des droits de l'homme a conduit à des actes de barbarie qui révoltent la conscience humaine », affirme la *Déclaration universelle des droits de l'homme*. Ce qui était vrai il y a soixante ans l'est toujours aujourd'hui. Le débat actuel – tout spécialement dans les démocraties occidentales – sur le recours « contrôlé à des tortures modérées, dans des cas exceptionnels » (extraits des débats devant le Congrès américain, septembre 2006), est donc de la plus haute importance. Il doit dépasser les discussions entre spécialistes ou militants convaincus pour pénétrer les débats politiques, philosophiques et religieux. Un véritable défi pédagogique mondial doit être relevé au sujet de l'interdit de la torture et, plus largement, de l'éducation au respect effectif de la dignité humaine, car toutes les générations à venir se trouvent menacées.

« La reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde. » Cette affirmation de la *Déclaration universelle* plaçait la dignité au cœur de tout projet humain. Elle n'était pas le fruit d'élucubrations émises à la fin d'un colloque ou d'une réunion diplomatique infructueuse. Par ces paroles qui vibraient dramatiquement du souvenir des horreurs évoquées au début de ce texte, les représentants de cinquante-six États engageaient la terre entière.

Un véritable défi pédagogique mondial doit être relevé au sujet de l'interdit de la torture et, plus largement, de l'éducation au respect effectif de la dignité humaine.

LA DÉSHUMANISATION

L'acceptation de la pratique tortionnaire détruit totalement l'idée d'une dignité humaine inaliénable que chaque personne possède en propre et qui ne dépend pas du bon vouloir des autres.

Par la torture, en effet, le bourreau ou ses commanditaires s'emparent d'une personne. Ils en font leur chose, niant par là sa dignité supérieure qui interdit toute appropriation et toute chosification. Le tortionnaire déshumanise toujours sa victime. Le commissaire Fleury, responsable des Escadrons de la mort au Brésil dans les années 1970, qualifiait sa proie de « sous-homme à la solde du communisme international ». De leur côté et à la même époque, les psychiatres soviétiques qui détruisaient les dissidents, les considéraient comme des « malades qu'il con-

vient de soigner puisqu'ils refusent la vérité marxiste soviétique ». Certains militaires français pendant la guerre d'Algérie (1954-1962) « cassaient du bougnoule ou des rats ». Récemment, leurs homologues américains en Irak ou à Guantánamo prétendaient avoir affaire à des « ennemis combattants illégaux, agents de l'empire du Mal ». Au Rwanda, les ennemis étaient des « cafards à écraser ». Dans les conflits à base religieuse, l'autre est « l'hérétique, l'in-

La Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants de 1984 (entrée en vigueur en 1987) est communément appelée Convention contre la torture. Afin de faciliter la lecture, ce nom abrégé sera privilégié dans ce dossier. Voici la définition de la torture arrêtée par la Convention :

Extrait de l'article premier

1. Aux fins de la présente Convention, le terme « torture » désigne tout acte par lequel une douleur ou des souffrances aiguës, physiques ou mentales, sont intentionnellement infligées à une personne aux fins notamment d'obtenir d'elle ou d'une tierce personne des renseignements ou des aveux, de la punir d'un acte qu'elle ou une tierce personne a commis ou est soupçonnée d'avoir commis, de l'intimider ou de faire pression sur elle ou d'intimider ou de faire pression sur une tierce personne, ou pour tout autre motif fondé sur une forme de discrimination quelle qu'elle soit, lorsqu'une telle douleur ou de telles souffrances sont infligées par un agent de la fonction publique ou toute autre personne agissant à titre officiel ou à son instigation ou avec son consentement exprès ou tacite.



fidèle, l'ennemi de Dieu ». Bref, l'autre n'est plus digne du respect minimal puisqu'il n'est plus appréhendé comme humain, membre de la même famille, mais réduit à une condition sous-humaine. Cette personne peut donc être torturée.

À l'origine de tout acte tortionnaire, il y a donc la violation du principe pourtant absolu et fondamental de l'interdiction de la déshumanisation de qui que ce soit. Un tel manquement constitue non seulement un mensonge au regard des engagements souscrits par les États en 1948, mais encore et plus dramatiquement une menace pour chacun de nous. En effet, sous l'effet conjugué d'une idéologie extrémiste, de la soif du pouvoir, de la cruauté ou de la peur, une personne ou un groupe peut à tout moment devenir victime d'une telle déshumanisation. Elle sera alors exclue de la famille humaine et fera l'objet de toutes les persécutions.

C'est pourquoi accepter la torture est, en quelque sorte, l'acceptation de la dynamique terroriste. Cette dernière repose, d'une part, sur la diabolisation (déshumanisation) de l'autre et, d'autre part, sur le principe selon lequel une fin (décidée par un dieu, un puissant, un groupe) justifie l'usage de n'importe quel moyen. Dans leur action, les groupes terroristes ne respectent plus rien de l'autre duquel

ils nient l'humanité. Certes, tout peuple dont l'équilibre repose sur « la foi en la dignité et la valeur de la personne humaine » se doit de combattre le terrorisme. Mais cela ne doit jamais se faire en utilisant contre ses agents les moyens que celui-ci utilise – c'est-à-dire la négation de la dignité humaine. Le terrorisme triomphe lorsque des sociétés qui proclament pourtant l'interdit de la déshumanisation utilisent la torture contre leurs agresseurs. Comment prétendre lutter contre la terreur si nous en adoptons les pratiques? La paix sociale que nous prétendons vouloir opposer aux terroristes n'a plus alors aucun sens.

LE REFUS DE L'ALTÉRITÉ

La torture menace donc toute la société. Non seulement nie-t-elle la valeur de chaque personne en tant que sujet unique et libre, mais encore pervertit-elle radicalement toute vie sociale. En effet, pour que d'authentiques liens sociaux soient possibles, il faut que chacun puisse reconnaître véritablement son prochain comme un « autre » – avec tout le respect du mystère et la retenue qu'impose cette altérité. Or, la torture nie précisément l'autre dans sa différence. Les victimes rescapées rapportent les propos de leur bourreau: « Dis moi ce que je veux que tu dises » (l'aveu); « Tu penseras comme je pense » (la pensée

Valérie Guimond,
Première heure III,
2006, lithographie
sur pierre, 38 x 57 cm

unique); «Tu regarderas le monde avec mes yeux» (l'uniformisation). Le tortionnaire (qu'il soit l'agent dans la salle de torture ou le responsable qui en impose la pratique) réalise un vieux rêve de l'être humain : devenir l'Unique, ne connaître que des copies identiques, être le seul modèle, imposer son moi absolu et ne tolérer aucune interpellation. Ce totalitarisme, qu'il soit politique, idéologique, économique, religieux ou culturel, se caractérise donc par le refus de l'altérité.

Or, ce refus est suicidaire, car l'être humain ne vit et ne grandit que grâce à des relations avec des êtres différents. Une communauté humaine n'invente – et donc ne survit – qu'en se confrontant à la nouveauté et à la différence. Certes, celles-ci «dérangent». Elles représentent toutefois la stimulation essentielle pour créer un avenir. C'est pourquoi la torture, en voulant imposer un monde où ne vivent que des clones d'un Puissant, détruit la dynamique même de toute société. En refusant de prendre «le risque de l'autre» et, plus encore, en détruisant tout ce qui pense autrement, les régimes tortionnaires provoquent la décomposition de leur société. Celle-ci dépérit puisque le ressort de toute croissance est cassé. La pratique de la torture ne laisse donc jamais indemne.

Une telle menace ne pèse pas seulement sur les pays de dictature. Les nations démocratiques se doivent d'aiguiser la vigilance de chaque citoyen et d'entretenir le respect du pluralisme et de la diversité. Le glissement d'un État de droit à un État tortionnaire est plus aisé qu'on ne le pense... Souvent, il se réalise d'une manière presque imperceptible – surtout lorsqu'un sentiment d'insécurité et de peur devant des menaces réelles ou imaginaires commence à se répandre au sein d'une société.

LE MENSONGE DESTRUCTEUR

L'acceptation de la torture, même très «encadrée», est à la fois signe et facteur des graves maladies qui guettent une société : la perversion du rôle de l'État et la corrosion par le mensonge. Chaque citoyen doit se sentir protégé par les autorités politiques, judiciaires, sociales et économiques. Or, le pouvoir tortionnaire est celui qui crée la plus intense insécurité puisque, d'une part, chacun peut être menacé de déshumanisation et que, d'autre part, chacun devra étouffer ses élans novateurs et contestataires. Comment croire encore à la justice de son pays si celle-ci «accepte» ou fait semblant d'ignorer que des aveux aient pu être arrachés par la torture? Les autorités deviennent alors des menaces. Toute vie politique sereine et constructive est abolie. En

Le terrorisme triomphe lorsque des sociétés qui proclament pourtant l'interdit de la déshumanisation utilisent la torture contre leurs agresseurs.

tolérant la torture, source de terreur et de passivité, les autorités perdent toute légitimité.

L'État qui pratique ou tolère la torture est un État menteur. En effet, la quasi-totalité des pays du monde sont membres des Nations unies. La Charte de cette organisation fait référence à la *Déclaration universelle des droits de l'homme* de 1948 qui interdit la torture dans toutes les situations. Des textes internationaux postérieurs – tels le *Pacte international sur les droits civils et politiques* de 1966 et la *Convention contre la torture* de 1984 (entrée en vigueur en 1987) – ont donné à cette interdiction un caractère absolu et total. En matière de pratique tortionnaire, aucune dérogation n'est admise – quelle que soit la menace qui pèserait sur le pays. L'État qui torture ment donc au regard de ses propres engagements internationaux comme de sa loi nationale. Il ment à la communauté internationale. Il ment à ses citoyens. Vivre dans le mensonge, surtout lorsqu'il s'agit d'enjeux humains aussi graves,

disqualifie l'autorité et accélère la décomposition du corps social tout entier – puisque plus personne ne peut faire confiance à personne. Cette falsification généralisée se traduit d'ailleurs dans le truchage du langage. En Algérie, pendant la guerre, les officiers français du renseignement étaient invités à «travailler» mieux, c'est-à-dire à employer n'importe quelles méthodes de torture. L'administration américaine a récemment fait allusion à «des traitements alternatifs» pour signifier l'introduction de la torture. On parle aussi parfois d'«interrogatoires poussés» pour laisser la police faire ce que bon lui semble... Le romancier philosophe français Albert Camus, pour décrire le climat dans lequel se multipliaient les violences pratiquées pendant la période coloniale, parlait d'«ivrognerie politique». Qu'attendre de bon d'un pays devenu saoul et dans lequel les mots n'ont plus de sens?

L'avenir des démocraties occidentales et de toute l'humanité se joue autour de la question du caractère absolu ou non du refus de la torture. Contrairement à ce que certains dirigeants affirment, il ne s'agit là ni d'un débat technique, ni d'une question mineure, ni d'un enjeu ponctuel et temporaire. La torture est une violence réfléchie et systématique. Sous prétexte de défendre certaines valeurs soi-disant supérieures, elle s'approprie le corps et l'esprit des personnes. En déshumanisant ces dernières, elle s'autorise, sans remords, les pires atrocités. Quand une fin soi-disant supérieure justifie la négation de l'humanité d'un être humain, la barbarie a gagné.

Un proverbe africain affirme : «Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres. Nous l'empruntons à nos enfants.» Alors, quelle terre leur laisserons-nous si nous devenons tortionnaires? ●

Torture made in USA

Le principe de l'interdiction absolue de la torture, qui apparaissait comme un acquis de l'humanité, est maintenant relativisé et explicitement violé. C'est entre autres le cas aux États-Unis qui, par ailleurs, se prétendent les champions de la démocratie et des droits humains.

PETER LEUPRECHT

La torture est une des pires formes de la domination de l'homme sur l'homme. Elle a été justifiée et pratiquée par le pouvoir étatique, mais aussi religieux – notamment dans le cadre de l'Inquisition. L'imagination morbide et les fantasmes sadiques des hommes ont inventé des méthodes de torture toutes plus cruelles les unes que les autres. En Europe, le « supplice » et la « question » ont été largement et longuement pratiqués. Michel Foucault a décrit de manière saisissante les « sombres fêtes punitives » qui faisaient partie du système social et étaient, de plus, des spectacles populaires. Pendant de longues périodes de l'histoire, la torture a été un instrument du « droit » et de l'administration de la « justice ».

Or, l'interdiction totale et absolue de la torture s'est imposée comme un principe essentiel du droit international des droits de l'homme après la Deuxième Guerre mondiale. Il est donc profondément troublant de constater aujourd'hui que cette interdiction est relativisée et explicitement violée – notamment dans et par l'État qui aime se présenter comme le phare de la liberté et le champion des droits humains dans le monde : les États-Unis d'Amérique.

TRISTE RÉALITÉ

La pratique de la torture par des membres des forces militaires américaines est avérée. En Irak, en Afghanistan, à Guantánamo et en d'autres lieux souvent tenus secrets, des détenus ont été soumis à la torture et à des traitements inhumains et dégradants. Dans certains cas, cela a entraîné la mort des victimes. On se souvient des photos horribles qui illustraient les « sombres fêtes punitives » tenues à Abou Ghraib. Elles mettaient en scène les méthodes classiques destinées à

terroriser les détenus : sadisme, insultes à leur religion, nudité, abus et humiliation sexuels, etc.

Ces faits, documentés par des sources officielles américaines, n'empêchent pas les dirigeants des États-Unis de condamner la torture dans des déclarations aussi tonitruantes que vertueuses. C'est ainsi qu'en juillet 2004, à l'occasion de la Journée internationale de soutien aux victimes de la torture, le président Bush a affirmé que les États-Unis continueront à mener le combat visant à éliminer la torture partout. En confrontant ce genre de déclaration à la sinistre réalité, on ne peut s'empêcher de penser à 1984 de George Orwell, qui décrit de manière saisissante et – hélas ! – prophétique le mensonge et l'abus de langage.

Il est vrai que la torture est aussi pratiquée dans d'autres pays du globe. Cependant, comme Amnesty internationale l'a fait remarquer dans son *Rapport annuel 2008* : « Les États-Unis sont la plus grande puissance mondiale, et leur politique a donc valeur de référence pour les gouvernements du monde entier. Usant de stupéfiantes manipulations juridiques, le gouvernement américain a poursuivi son travail de sape contre l'interdiction absolue de la torture et d'autres mauvais traitements. »

LA GUERRE DU BIEN CONTRE LE MAL

L'usage et la justification de la torture s'inscrivent dans un contexte de psychose et de rhétorique de guerre. En effet, après les attaques du 11 septembre 2001, le président Bush et son administration ont proclamé la « guerre contre le ter-

L'auteur, professeur au Département des sciences juridiques de l'UQAM, a été lauréat du Prix du civisme européen (1991) et du Human Rights Award of the Lord Reading Law Society (2001)

Valérie Guimond, *Les eaux troubles*, 2006, dessin à la barre à l'huile, 76 x 112 cm



rorisme». Dès le début, ils ont annoncé leur couleur : il s'agirait d'une guerre d'un type nouveau qui ne se limiterait pas aux moyens traditionnels d'application de la loi. Ce serait la guerre du bien contre le mal. Une des réponses aux actes barbares de terrorisme a donc consisté à banaliser, à justifier et à mettre en place une politique et un système de torture tout aussi barbare. Dans un discours prononcé le 18 octobre 2001, à New York, le vice-président Cheney déclarait : « Nous faisons face à un ennemi maléfique... Nous devons utiliser – et nous utiliserons – tous les moyens à notre disposition pour assurer la liberté et la sécurité du peuple des États-Unis. Quand on pense à l'horreur effroyable infligée aux victimes des attentats du World Trade Center, aucun châtement ne semble trop sévère... Notre combat est un combat contre le mal... Et ce combat ne pourra se terminer que lorsque nous aurons accompli la destruction complète et définitive de nos ennemis. »

Cette pratique de la torture est facilitée par l'opacité des lieux de détention (dont certains sont tenus secrets) et par la collaboration de pays, notamment européens, qui ont permis aux États-Unis d'utiliser leur espace aérien pour transporter des détenus vers des États qui pratiquent la torture. Dans un de ses rapports, Dick Marty, Rapporteur de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), estime que « des milliers de personnes ont été détenues plus ou moins longtemps sur une multitude de sites par une ou plusieurs agences du gouvernement américain ou au nom de ce dernier par des alliés étrangers ». Cette pratique s'inscrit dans le programme HVD (*High Value Detainees*/Détenus de grande importance) dont l'existence, longtemps niée, a finalement été admise par le président Bush le 6 septembre 2006. Ce dernier a d'ailleurs ré-autorisé le programme de détentions et d'interrogations secrètes de la CIA en juillet 2007.

Comme il a été souligné dans un rapport de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme de l'APCE, « une détention secrète ou non reconnue est assimilable à une forme de disparition forcée. Elle viole directement diverses dispositions des droits de l'homme ». C'est ainsi que doit être jugée la pratique des restitutions ou les transferts illégaux de détenus, facilitant également la pratique de la torture. À ce sujet, on a aussi parlé de délocalisation de la torture (*outsourcing of torture*). On fait exécuter la sombre besogne par d'autres États à qui on envoie des prisonniers en dehors de toute procédure judiciaire.

Usant de stupéfiantes manipulations juridiques, le gouvernement américain a poursuivi son travail de sape contre l'interdiction absolue de la torture.

LE MAQUILLAGE DU DROIT

Ce qui est frappant dans le contexte américain actuel, c'est la tendance à donner à la torture un déguisement de droit – d'un « droit nouveau ». L'administration américaine a évoqué la nécessité d'un nouveau régime juridique, l'ancien ne répondant pas aux exigences de la « guerre contre le terrorisme » qui rendrait obsolètes des règles du droit international – dont celles des Conventions de Genève sur l'interrogation de prisonniers.

Dans leur rapport sur la situation des personnes détenues à Guantánamo, cinq détenteurs de mandat au titre des procédures spéciales de la Commission des droits de l'homme des Nations unies ont souligné ceci : « Les tentatives du gouvernement des États-Unis qui cherche à redéfinir la torture dans le cadre de la lutte contre le terrorisme afin de permettre certaines méthodes d'interrogatoire qui ne seraient pas licites avec la définition de la torture internationalement acceptée donnent matière à la plus extrême préoccupation. La confusion qui règne au sujet des méthodes d'interrogatoire autorisées et des méthodes non autorisées depuis quelques années est particulièrement alarmante. »

Il est tristement significatif de constater que si quelques exécutants de bas niveau ont été sanctionnés, aucune procédure n'a été engagée contre des personnalités haut placées, responsables de la politique de torture. Au contraire, certaines d'entre elles ont eu des promotions.

Malgré ses efforts visant à mettre le pouvoir judiciaire sur la touche, l'administration américaine a essuyé plusieurs cuisantes défaites devant les tribunaux, notamment la Cour suprême des États-Unis. Par exemple, dans une récente affaire (« Boumediene et autres contre Bush »), la Cour a statué que les plaignants ont droit à l'*habeas corpus*¹ et peuvent donc contester la légalité de leur détention devant les tribunaux ordinaires. Par contre, même si cette décision constitue une victoire pour les plaignants sur le plan judiciaire, ceux-ci continuent néanmoins de languir à Guantánamo pour une période indéterminée (c'est le cas, entre autres, du ressortissant canadien Omar Khadr).

Au moment où nous célébrons le 60^e anniversaire de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, la remise en question explicite de l'interdiction de la torture et sa banalisation constituent une amère défaite. Cela nous montre une fois de plus que les droits humains sont une conquête qui n'est jamais définitivement acquise. ●

1. Règle de droit qui garantit à une personne arrêtée une présentation rapide devant un juge afin qu'il statue sur la validité de son arrestation.

Le Canada justifie l'injustifiable

Le Canada, bon élève de la promotion des droits de la personne et du droit international? L'examen de son comportement des dernières années fait voler en éclats cette belle image.

DENIS BARRETTE

Dans le passé, des pas importants ont pourtant été faits par le Canada en ce qui concerne la torture. Par exemple, l'année même de l'entrée en vigueur de la *Convention contre la torture*, en 1987, le Canada criminalisait la pratique de la torture en reprenant mot pour mot la définition qu'en donne la Convention et en rejetant toute justification de cette pratique. Ainsi, le *Code criminel* (article 269.1) précise que l'obéissance aux ordres d'un supérieur ou encore des «circonstances exceptionnelles, notamment un état de guerre, une menace de guerre, l'instabilité politique intérieure ou autre situation d'urgence» ne peuvent constituer une justification de la torture.

Mais dans le sillage de l'après-11 septembre 2001, la suite de l'histoire est plutôt inquiétante. En décembre de la même année, le Canada modifiait le *Code criminel* en créant une immunité au bénéfice des agents de l'État ou des personnes désignées par ceux-ci, pour des actes commis dans le cadre d'une enquête criminelle (articles 25.1 à 25.4). Si certaines infractions spécifiquement énumérées ont été exclues (lésions corporelles, homicide, entrave à la justice et infractions portant atteinte à l'intégrité sexuelle d'une personne), tous les autres crimes sont devenus justifiables dans le cadre de certaines enquêtes criminelles: la torture, l'extorsion, la séquestration, le harcèlement, l'intimidation, les menaces ou les voies de faits.

Plusieurs représentants de l'État, en particulier des policiers, prétendent qu'ils ne peuvent commettre des actes de torture puisqu'ils ne seraient pas protégés par l'immunité dans les cas de lésions corporelles. Cette prétention démontre une conception erronée et restreinte de la torture. En effet, toute blessure ne constitue pas une lésion corporelle et la pratique de torture n'implique pas nécessairement une blessure, mais plutôt l'application d'une *douleur aiguë*. La confusion est entretenue par les forces de l'ordre. Par ailleurs, la *Convention contre la torture* ne se limitant pas à la prohibition de la torture mais accordant aussi une protection contre les traitements cruels, inhumains et dégradants, aucune atteinte à l'intégrité physique ou mentale des personnes par les agents de l'État, dans le cours d'une enquête, ne devrait être justifiée par la loi.

CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

En 2002, la Cour suprême énonçait, dans la décision *Suresh*, que des «circonstances exceptionnelles» pouvaient justifier le renvoi d'un individu vers un pays alors qu'il existe des motifs sérieux de croire qu'il puisse y subir la torture. Bien que l'excuse des «circonstances exceptionnelles» soit spécifiquement rejetée par la *Convention contre la torture* et le *Pacte international relatif aux droits civils et politiques*, cette justification est devenue un énoncé politique pour le Canada. À l'usage, on légitimise une pratique de pondération d'une interdiction de torture qui est pourtant absolue. Devant la Commission Arar, en juin 2004, Ward Elcock, directeur du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), justifiait le partage de renseignements avec un pays qui pratique la torture en faisant valoir un processus d'équilibrage, au cas par cas, entre la valeur, pour la sécurité nationale, du renseignement recueilli et le fait qu'il provienne de la torture.

L'auteur, avocat, est membre militant de la Ligue des droits et libertés



Cette politique officielle du gouvernement canadien de même que le discours des hauts responsables ne peuvent qu'avoir des effets dangereux sur les mentalités et la pratique quotidienne des agents de l'État. En effet, quel message est envoyé aux fonctionnaires et aux agents chargés de l'application de la loi lorsque l'État ne cesse de répéter que des impératifs de sécurité nationale peuvent pondérer, sinon neutraliser, la prohibition de la torture?

Valérie Guimond,
Le fond du puits,
2003, acrylique
sur toile, 120 cm
x 145 cm

SOUS-TRAITEMENT DE LA TORTURE

Depuis septembre 2001, les États-Unis ont mis sur pied un programme de «restitution» qui organise le transfert de personnes vers des lieux où elles seront interrogées, risquant la torture ou des mauvais traitements. La sous-traitance de la torture est ainsi devenue une alternative

commode pour plusieurs États qui se targuent d'interdire la torture. On fait faire ailleurs, et par d'autres, ce que l'on ne peut faire soi-même et chez soi.

À cet égard, la Commission Arar a révélé des similitudes troublantes entre le drame vécu par Maher Arar et le sort de trois autres Canadiens torturés à l'étranger (Ahmad Abou El Maati, Abdullah Almaki, Muayyed Nureddin). Ces quatre personnes se sont retrouvées, entre novembre 2001 et janvier 2004, emprisonnées, interrogées et torturées en Syrie. Les circonstances entourant le partage de renseignements de sécurité, les voyages de la GRC et du SCRS en Syrie, l'expulsion vers la Jordanie puis vers la Syrie, les réticences des agences de renseignements et de la GRC à faciliter le retour de Maher Arar au Canada, l'attitude et le comportement de l'ambassadeur en Syrie et du Solliciteur général, tout converge : la Commission Arar a mis en lumière l'existence d'une stratégie visant à soutirer et échanger des informations provenant de Canadiens victimes de torture et de traitements cruels et inusités.

Dans le cas d'Omar Khadr, la Cour suprême ordonnait récemment la remise de notes d'interrogatoires faits par le SCRS pendant sa détention à Guantánamo¹. Alors que cet enfant était victime de torture ou de traitements cruels et inusités, le SCRS le rencontrait à deux reprises afin de lui soutirer de l'information. Cette attitude des représentants du Canada constitue un mépris pour le droit inaliénable à la vie, la liberté et la sécurité de la personne.

RENVOI VERS LA TORTURE

Que dire des certificats de sécurité dont l'ultime conséquence est souvent le renvoi d'un individu vers la torture ? D'abord que l'appréhension et l'angoisse causées par une telle éventualité constituent, en elles-mêmes, un traitement cruel et inusité. Le cas d'Adil Charkaoui est révélateur. Après l'émission d'un certificat de sécurité contre lui, celui-ci a présenté une demande de protection afin d'éviter son renvoi au Maroc. L'*Évaluation des risques avant renvoi* (ERAR), produite par un expert du gouvernement canadien, concluait effectivement à un risque de torture, de menace à la vie ou de traitements ou peines cruels et inusités s'il était renvoyé au Maroc. Cela n'a pas empêché le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration de rejeter sa demande en arguant que le critère des circonstances exceptionnelles justifiait son renvoi, malgré le risque de torture – une décision annulée par la Cour fédérale à la suite de la découverte d'un mandat d'arrestation du Maroc contre Charkaoui. Le 18 septembre dernier, la Cour suprême refusait d'entendre la requête de Charkaoui qui demandait à la Cour de réexaminer la légalité du critère des

circonstances exceptionnelles. Pendant ce temps, une deuxième évaluation du risque de torture (ERAR) est en cours et l'on peut craindre la répétition du même scénario...

L'IMPOSSIBLE RÉPARATION

Bien que la *Convention contre la torture* garantisse aux victimes de torture le droit d'obtenir réparation et d'être indemnisées (article 14), des entraves importantes rendent généralement improbable la réalisation de ce droit. Les victimes ne peuvent malheureusement espérer, comme Maher Arar, être le sujet d'une enquête publique qui serait suivie d'une réparation. Lors de l'examen périodique du Canada de 2005, le Comité contre la torture du Haut-Commissariat aux droits de l'homme constatait de fait « l'absence de mesures effectives d'indemnisation au civil des victimes de torture dans toutes les affaires ».

La plupart des victimes de torture ayant subi leur calvaire à l'étranger, il leur est impossible d'envisager une réparation au Canada puisque la *Loi sur l'immunité des États* interdit toute poursuite civile contre un État étranger devant les tribunaux canadiens, sauf en matière de commerce. Il est honteux de constater la priorité accordée par le Canada aux traités relatifs au commerce sur les traités relatifs aux droits de la personne.

Par ailleurs, les nouvelles dispositions de la *Loi sur la preuve* empêchent de révéler, lors de procédures judiciaires, tout renseignement *sensible* ou *potentiellement préjudiciable* aux relations internationales ou à la sécurité nationale. En plus de camoufler la preuve pertinente aux victimes de torture ou de mauvais traitements, ce mécanisme juridique suscite des délais importants qui constituent un déni de justice, comme le soulignait la Cour suprême du Canada dans l'arrêt « Blencoe contre Colombie-Britannique ». Ces nouvelles règles sont une entrave importante au droit d'une victime à la réparation.

Sous prétexte de lutte au terrorisme et de sécurité nationale, le Canada n'hésite donc pas à violer ses engagements. Le plus préoccupant est de constater qu'il tente d'aménager le caractère absolu de l'interdiction de la torture en invoquant le critère des circonstances exceptionnelles. Excuse, justification, pondération, circonstances exceptionnelles sont pourtant de la même eau et le Canada semble y plonger aveuglément.

Heureusement, malgré un environnement idéologique de banalisation des droits de la personne, l'opinion publique constitue un rempart et demeure sensible à la nécessité d'éradiquer la torture. On ne peut justifier l'injustifiable. ●

Heureusement, l'opinion publique constitue un rempart et demeure sensible à la nécessité d'éradiquer la torture.

1. Lire : Lucie Lamarche, « Omar Khadr doit rentrer à la maison », *Relations*, n° 728, novembre 2008.

La Convention européenne

SYLVIE PAQUEROT

Lorsque nous parlons des instruments de protection des droits humains en Europe, il faut se rappeler que cela concerne plus de pays que les seuls pays membres de l'Union européenne. C'est en effet sous l'égide du Conseil de l'Europe que ces instruments ont été adoptés. Ce dernier compte 47 pays membres – dont la Russie, la Turquie, la Géorgie, etc.

L'interdiction de la torture et des traitements inhumains et dégradants fait partie de ces normes des droits humains pour lesquelles aucun motif ne peut justifier une dérogation. En Europe, c'est l'article 3 de la *Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales* qui dispose que « nul ne peut être soumis à la torture ni à des peines ou traitements inhumains ou dégradants ».

Cette norme générale a toutefois été complétée, en 1987, par une convention spécifique visant la prévention dans ce domaine : la *Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants*. Cette dernière institue un mécanisme non judiciaire, à caractère préventif, pour protéger toutes les personnes privées de leur liberté. Celui-ci repose sur un système de visites effectuées par un comité – le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT) – composé d'experts indépendants, venant d'horizons différents. Élus pour quatre ans par le Comité des ministres du Conseil de l'Europe, ces experts peuvent être réélus deux fois.

La Convention prévoit que les délégations du CPT peuvent se rendre, à leur gré, dans tout lieu de détention et s'y déplacer sans entrave. Elles peuvent s'entretenir sans témoin avec les personnes privées de liberté. De plus, elles entrent librement en contact avec toutes les personnes susceptibles de leur fournir des renseignements.

Les visites du CPT sont soit périodiques, soit *ad hoc*. Depuis quelques années, la fréquence des visites *ad hoc* brèves et ciblées est en augmentation. Au 4 juillet 2008, le CPT avait effectué 252 visites (156 visites périodiques et 96 visites *ad hoc*) et rendu publics 200 rapports. Les plus récents portaient sur le Liechtenstein, la Macédoine et l'Albanie.

Les lieux de détention visés ne se limitent pas aux prisons. Ils comprennent tous les lieux où des personnes peuvent être privées de leur liberté par des autorités publiques : centres de détention pour mineurs ou pour étrangers, postes de police, hôpitaux psychiatriques ou foyers pour personnes âgées ou handicapées.

En septembre 2007, dans son 17^e Rapport général, le CPT a d'ailleurs dénoncé les détentions secrètes, qu'il juge illégales, et auxquelles des États ont recours dans le contexte de la lutte contre le terrorisme. Le comité considère qu'en soi, une détention secrète s'apparente à un mauvais traitement et a invité toute personne en possession de renseignements concernant de tels lieux à porter ceux-ci à l'attention du Comité.

Sans constituer une panacée, le mécanisme préventif mis en place en Europe contribue, dans une certaine mesure, à édifier une « culture » de l'interdiction de la torture. En effet, tous les États membres du Conseil de l'Europe savent qu'ils peuvent, à tout moment, recevoir la visite d'une délégation du CPT. Visant la prévention et non la sanction, ce mécanisme n'empêche aucunement, par ailleurs, une personne ayant été victime de torture, de traitements inhumains ou dégradants malgré cette surveillance, de porter plainte devant la Cour européenne des droits de l'homme sur la base de l'article 3 de la Convention de sauvegarde.

À l'heure actuelle, la Convention a été ratifiée par les 47 États membres du Conseil de l'Europe mais, depuis le 1^{er} mars 2002, date d'entrée en vigueur du Protocole n° 1 à la Convention, le Comité des ministres du Conseil de l'Europe peut aussi inviter tout État non membre de l'Organisation à se joindre à la Convention. C'est dire que le Conseil de l'Europe pourrait également inviter le Canada, les États-Unis et des pays méditerranéens à y adhérer. Dans les pays comme la Tunisie ou l'Égypte, par exemple, un tel mécanisme pourrait permettre de transformer peu à peu une culture où la privation de liberté s'accompagne trop souvent de la privation d'autres droits, dont celui à l'intégrité physique et à la dignité. Le monde semble suivre l'exemple de l'Europe. Aux Nations unies, le Protocole facultatif se rapportant à la *Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants* est entré en vigueur le 22 juin 2006. Chaque État Partie (on en compte une trentaine à ce jour) doit mettre en place, à l'échelon national, un ou plusieurs organes de visite chargés de prévenir la torture.

L'auteure est professeure à l'École d'études politiques de l'Université d'Ottawa

Le combat crucial des femmes

N'eût été de la mobilisation des femmes, la *Convention contre la torture* n'existerait pas. Leur travail demeure fondamental pour faire évoluer la définition de la torture et les mécanismes qui échouent actuellement à protéger des milliers de femmes dans le monde.

MIRIAM TAHR

L'auteure est
chercheuse autonome

La discrimination à l'égard des femmes prend des formes multiples. En ce qui concerne la *Convention contre la torture*, cette discrimination en prend au moins deux. D'une part, elle se manifeste comme une non-reconnaissance de la contribution des femmes à l'avancée des droits fondamentaux et, d'autre part, elle se traduit en termes d'absence de mécanismes de protection de l'intégrité physique des femmes. Néanmoins, les relectures féministes en matière de droit international des droits de la personne ont permis une remise en cause effective de ces discriminations, bien qu'il reste encore du chemin à faire.

LE RÔLE FONDAMENTAL DES FEMMES

Le discours classique sur les droits fondamentaux tend à attribuer la genèse des normes et standards internationaux relatifs à la protection des droits de la personne à des juristes et à des diplomates, soit principalement des Occidentaux de sexe masculin, qui de surcroît appartiennent à l'élite au sein de l'État. La *Convention contre la torture* n'y échappe pas. Par ailleurs, il ne suffit pas que des femmes aient participé à sa rédaction, dont la représentante du Maroc et celle de l'Argentine, pour que la perspective de l'élite masculine n'y domine pas. Le rôle joué par les femmes, les mouvements sociaux et les pays non occidentaux dans l'élaboration et l'avancement des droits de la personne reste ainsi largement ignoré. D'un point de vue officiel, l'élaboration de la *Convention contre la torture* est le résultat d'un processus de négociations entre les États membres des Nations unies, représentés par des diplomates. Toutefois, le projet en tant que tel doit son existence à la mobilisation internationale contre les pratiques de torture et les traitements dégradants. Les principales instigatrices de cette mobilisation ont été les mères, les conjointes et les sœurs des détenus politiques, hommes et femmes, qui sont victimes de disparitions forcées, de détentions arbitraires et de pratiques de torture.

L'un des exemples les plus célèbres est celui des mères de la Plaza de Mayo, en Argentine, qui marchent chaque jeudi midi en plein centre-ville de Buenos Aires, dans une protestation silencieuse contre la disparition de leurs fils ou

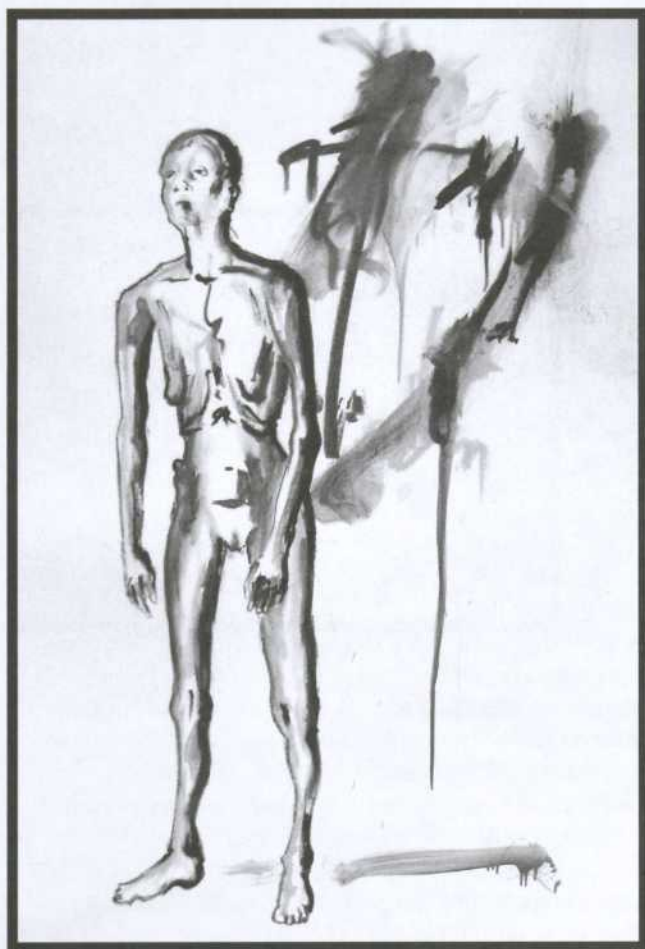
de leurs filles. Pour se démarquer de la foule, elles portent une écharpe blanche. En 1978, certaines de ces mères ont entrepris d'aller au siège des Nations unies à New York et, en 1979, au siège du Congrès américain à Washington, pour informer l'opinion publique internationale des violations des droits civils et politiques en Argentine.

Bien que moins connu, un autre exemple de cette mobilisation est celui des femmes marocaines, dont la première manifestation remonte à 1977. Les mères, les conjointes et les sœurs des victimes de pratiques de torture et de traitements dégradants avaient alors organisé un sit-in dans la mosquée al-Sunnah, à Rabat. Par la suite, ces femmes, pourtant illettrées et ignorant presque tout du monde extérieur, ont vite appris à se mobiliser, à organiser des manifestations et à transmettre les demandes des détenus politiques à différents leaders des partis politiques, à la presse marocaine et étrangère, au ministère de la Justice et aux organisations qui œuvrent dans le domaine des droits fondamentaux. Ainsi, qu'il s'agisse des mères de la Plaza de Mayo, des mères de la mosquée al-Sunnah ou

Le rôle joué par les femmes, les mouvements sociaux et les pays non occidentaux dans l'élaboration et l'avancement des droits de la personne reste largement ignoré.

d'autres cas similaires à travers le monde, ces femmes ont non seulement contribué à améliorer les conditions de détention des leurs dans l'immédiat, elles ont aussi, à long terme, contribué à l'avancée des droits fondamentaux à l'échelle planétaire.

En effet, l'une des actions de ces femmes a été d'alerter Amnesty internationale, entre autres organisations, au sujet des pratiques de torture et de traitements dégradants dont leurs proches étaient victimes. Leurs témoignages ont révélé que les actes de torture constituaient un comportement courant au sein de la quasi-totalité des États. Devant la gravité de la situation, en 1972, Amnesty internationale entreprenait une campagne pour l'abolition de la torture, incluant une conférence de conscientisation à Paris et la publication d'un rapport qui documente l'usage de ces pratiques. Sans tarder, cette campagne porta fruits : en 1975, l'Assemblée générale des Nations unies confiait la responsabilité de la conception d'une convention contre la torture à la Commission des droits de l'homme. Dès lors, les représentants des États membres intéressés par le projet entamaient les négociations relatives à l'élaboration de ce document. Les archives des Nations unies ont conservé le nom de ces diplomates et Amnesty internationale a reçu le prix Nobel de la paix en 1977 pour sa campagne pour



l'abolition de la torture, tandis que les milliers de femmes qui, au risque de leur vie, ont alerté l'organisme au sujet de la réalité de la détention de leurs proches, ont été oubliées. Si l'histoire officielle omet les personnes ordinaires, il n'en reste pas moins que c'est ultimement grâce à ces femmes que la *Convention contre la torture* existe.

UN OUTIL DÉFAILLANT POUR PROTÉGER LES FEMMES

Paradoxalement, la *Convention contre la torture* omet les besoins spécifiques des femmes. Cela se traduit par l'absence de mécanismes appropriés de protection de l'intégrité physique des femmes. Comment expliquer cela? C'est que la *Convention contre la torture* interdit seulement la torture officielle, alors que la torture des femmes a généralement lieu dans l'espace privé. À en croire certaines statistiques, la violence conjugale affecte approximativement 25 millions de femmes chaque année dans le monde, et elle est l'une des causes majeures de décès des femmes. Certes, les rédacteurs de la Convention ont soulevé cette problématique. Toutefois, ils l'ont tout de suite écartée, en soutenant que la torture et les traitements dégradants dans la sphère privée sont couverts par les lois nationales. Mais un tel argument n'est pas convaincant, puisqu'il en est de même pour la torture officielle. Quoi qu'il en soit, il en résulte que la définition internationale de la torture ne couvre pas la violence systématique faite aux femmes, que ce soient les femmes battues, les victimes des crimes d'honneur ou les employées de maison, en particulier dans des

pays comme l'Iran, l'Arabie Saoudite, le Nigeria, le Pakistan et l'Afghanistan.

De façon similaire, la définition internationale de la torture exclut la violence perpétrée à l'encontre des femmes qui sont victimes du trafic humain – avec tous les réseaux de prostitution et de pornographie que ce trafic implique – parce que cette violence n'est pas le fait des fonctionnaires de l'État. Pourtant, la disparition et, dans plusieurs cas, la séquestration et les mauvais traitements subis par les femmes victimes de la traite sont comparables à ce que subissent les opposants politiques, hommes et femmes, sous les régimes autoritaires.

Enfin, la *Convention contre la torture* ne soulève pas les pratiques de torture et les traitements dégradants perpétrés par des groupes non gouvernementaux contre les franges vulnérables de la société durant les périodes d'instabilité politique, soit les enfants, les femmes et les personnes âgées. Or, ce phénomène peut condamner les femmes à un véritable féminicide, que l'on pense aux femmes violées, mutilées, assassinées ou disparues à Ciudad Juárez au Mexique ou en République démocratique du Congo, où les victimes se comptent par dizaines de milliers.

Valérie Guimond,
Coulée, 2006, dessin
à la barre à l'huile,
112 x 76 cm

LES RELECTURES FÉMINISTES

Les années 1990 correspondent à une période d'activité intense où des femmes juristes ont effectué des relectures féministes du droit international des droits de la personne et contribué à réformer les mécanismes de protection de ce corpus juridique. Ces dernières ont réinterprété la définition internationale de la torture en montrant que la violence conjugale relève de la définition de la torture, dans la mesure où cette violence inflige de la douleur physique, psychologique et morale dans le but d'intimider, réprimer et punir. Elles ont mis en lumière le fait que lorsque ces actes sont commis dans la sphère privée sans que l'État n'intervienne pour protéger les femmes, cette inaction comme ces violences doivent être considérées comme une affaire publique. Depuis, grâce à ces relectures, le Comité contre la torture des Nations unies soulève auprès des États concernés les violences basées sur le genre. Ainsi, en 2002, entre autres, la Zambie a dû répondre de l'étendue de la violence conjugale au pays, les États-Unis, de la violence perpétrée à l'encontre des femmes détenues et l'Ukraine, de la traite des femmes. Conséquemment, la jurisprudence féministe renouvelle le discours classique des droits fondamentaux et les mécanismes de protection. D'ailleurs, les auteurs qui effectuent actuellement des relectures post-coloniales du droit international des droits de la personne citent ce travail de renouvellement comme un modèle à suivre pour que la production du savoir, par des non-Occidentaux, puisse réformer ce corpus juridique dans un sens plus inclusif. ●

Un dossier accablant pour l'Église

Le magistère catholique, qui a longtemps justifié la torture, a fini par changer sa position. De nos jours, de nombreux croyants se mobilisent contre ce crime. Toutefois, le rôle que l'Église catholique a joué dans certaines dictatures du XX^e siècle demeure obscur.

GREGORY BAUM

L'auteur est théologien

Bien des croyants à travers le monde s'engagent contre la torture. Certains parmi eux appuient Amnesty internationale. D'autres militent à l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT), une organisation fondée en France en 1974 et présente dans plusieurs pays – dont le Canada depuis 1984. La mission de l'ACAT est de sensibiliser les chrétiens à l'horreur de la torture et d'influencer l'opinion publique contre cette pratique cruelle – y compris contre la peine de mort. L'ACAT s'adresse aux gouvernements qui mettent en prison des militants des droits humains, susceptibles d'être torturés. Ce mouvement se soucie des personnes torturées et leur offre son appui.

Dans un même esprit de solidarité, la National Religious Campaign Against Torture (<www.nrcat.org>) a opposé, en janvier 2006, une sévère réplique à l'approbation de la torture par le gouvernement américain. Cette fondation est appuyée par plus de 200 organisations appartenant à toutes les grandes religions. La Conférence des évêques catholiques des États-Unis vient de renforcer cette condamnation de la torture en publiant une longue réflexion théologique et sociologique, intitulée *Torture is a Moral Issue* (<www.usccb.org/sdwp/stoptorture>).

LA TRISTE HISTOIRE

Dans l'Antiquité, les chrétiens ne se sont pas opposés à la pratique de la torture lorsqu'ils furent intégrés dans la civilisation de l'Empire romain où la torture était utilisée pour persuader les accusés de se confesser et pour punir ceux reconnus coupables. Pourtant, au début du christianisme, ils furent nombreux à en souffrir. Les chrétiens n'ont pas plus résisté à cette pratique qu'ils ne se sont opposés à l'esclavage. Saint Augustin a reconnu que la torture judiciaire faisait souffrir les innocents mais, selon lui, le juge qui l'applique ne pèche pas : il le fait non par méchanceté, mais pour protéger le bien commun de la société. Après la chute de l'Empire romain, la torture judiciaire disparaît, car les barbares ne la pratiquent pas.

Au XI^e siècle, les juristes, redécouvrant le droit romain, recommandent que les cours de justice reprennent la pra-

tique ancienne. Au XIII^e siècle, les canonistes approuvent l'emploi de la torture dans des cours civiles. En 1252, dans l'instruction *Ad extirpenda*, le pape Innocent IV approuve la torture et recommande son application par les cours civiles dans la poursuite des hérétiques. Cette décision est confirmée par Alexandre IV en 1259, et par Clément IV en 1265. Selon l'enseignement pontifical, l'application de la torture doit être limitée pour éviter qu'elle produise la mort ou la perte d'un membre du corps. Dans les siècles suivants, la torture est appliquée dans les cours de l'Inquisition et défendue moralement par les canonistes et les théologiens.

Ce n'est qu'avec les Lumières, au XVIII^e siècle, que la protestation contre la torture se répand. L'Église catholique continue à la justifier. La torture est pratiquée dans les États pontificaux jusqu'au XIX^e siècle. Dans l'opéra *Tosca* de Puccini, qui raconte des événements dramatiques survenus à Rome vers 1800, le peintre Mario, accusé d'avoir aidé un libéral persécuté par la police à se cacher, est torturé pour provoquer sa confession. On entend ses cris et il apparaît sur scène couvert de sang.

APRÈS LES LUMIÈRES

Après la Révolution française, l'Église s'est fortement opposée aux droits humains. Les penseurs catholiques qui défendaient les libertés civiles étaient censurés par le magistère pontifical. Pourtant, après la Deuxième Guerre mondiale et la *Déclaration universelle des droits de l'homme* de 1948, l'Église catholique, relisant les Saintes Écritures, a changé son enseignement officiel. Selon le pape Jean XXIII et le concile Vatican II (1962-1965), la haute dignité des êtres humains créés à l'image de Dieu exige que ceux-ci soient respectés par toutes les autorités. C'est là le fondement théologique des droits humains. Promouvoir les droits humains fait maintenant partie de la mission de l'Église. Le magistère se prononce catégoriquement contre la pratique de la torture. Selon le *Catéchisme de l'Église catholique* : « La torture qui use de violence physique ou morale pour arracher des aveux, pour châtier des



coupables, effrayer des opposants, satisfaire la haine est contraire au respect de la personne et de la dignité humaine » (n° 2297). Pour les catholiques contemporains, la torture est donc insoutenable.

Le pape Jean-Paul II a dénoncé plusieurs fois l'emploi de la torture. Voici un beau texte qu'il a prononcé le 27 mai 2004, devant un groupe d'ambassadeurs : « De tous les continents parviennent en permanence des informations inquiétantes sur la situation des droits de l'homme, faisant apparaître que des personnes, hommes, femmes, enfants, sont torturées et profondément bafouées dans leur dignité, contrairement à la *Déclaration universelle des droits de l'homme* (cf. article 5). C'est l'humanité tout entière qui est ainsi blessée et bafouée. Parce que tout homme est notre frère en humanité, nous ne pouvons pas nous taire devant de telles exactions, qui ne sont pas tolérables. Il appartient à tous les hommes de bonne volonté, qu'ils aient des responsabilités ou qu'ils soient simples citoyens, de tout faire pour le respect de tout être humain. »

LA TORTURE CONTINUE

Mais quand le magistère ecclésiastique change son enseignement, il y a toujours des catholiques qui résistent. Il n'est pas étonnant qu'après l'approbation unanime de la torture pendant des siècles, des chefs politiques et militaires, dans certains pays catholiques, aient continué de justifier l'emploi de la torture. Regardant les hommes et les femmes qui critiquaient leur régime comme des insurgés contre la vérité et la vertu, ces chefs se voyaient comme les défenseurs de la civilisation catholique contre ses ennemis. Bien connu est l'emploi systématique de la torture au Chili sous le régime de Pinochet et en Argentine pendant la « guerre sale » (1976-1983). Ce qui l'est moins, c'est le rôle que l'Église catholique a joué dans ces dictatures.

Examinons le cas de l'Argentine. La hiérarchie catholique est restée muette alors qu'il est maintenant clair que des aumôniers militaires ont souvent justifié la torture et les tueries exécutées par des soldats comme des actes patriotiques agréables à Dieu. Après avoir jeté à la mer des cen-

taines de personnes à partir d'un avion, certains soldats, troublés par de tels actes (surtout lorsque les victimes étaient des femmes enceintes), se sont confessés. On leur a alors donné l'absolution, leur conseillant de continuer leur travail, sans faire aucune référence à l'enseignement catholique. Les évêques étaient au courant de ces pratiques, mais ils étaient trop divisés entre eux pour trouver une parole commune. Peu parmi eux s'en sont ouverts, même après la guerre.

M^{re} Miguel Hesayne, l'archevêque de Viedma en Argentine, s'est repenti publiquement. Il se souvient avec honte d'une réunion épiscopale où les évêques ont refusé de voir les mères des disparus qui attendaient dehors pendant toute la journée sous la pluie. Après une déclaration abstraite contre la torture, ces évêques ont partagé le dîner avec les chefs politiques et militaires qui la pratiquaient. Hesayne pense à ces événements avec angoisse. Encore en 1995, dans un sermon lors de la Semaine sainte, il a dit : « Nous regrettons que le repentir n'est pas encore venu à ceux qui en ont besoin, y compris bien des évêques. »

Évidemment, résister au pouvoir était risqué. M^{re} Bisobao, l'évêque du diocèse de Resistencia, ayant accès aux prisonniers, savait ce qui se passait dans les prisons. Quelques jours après son sermon dans la cathédrale dénonçant la torture, on le trouva mort dans la rue, écrasé par un camion.

En dépit du silence de la conférence épiscopale argentine, les détails de la collaboration des prêtres continuent à émerger. Jusqu'ici, le seul prêtre condamné par une cour de justice est Christian von Wernich. Il avait quitté le pays, changé de nom et travaillé comme curé dans une paroisse au Chili. Après la découverte de son identité, il a été renvoyé en Argentine. Le 9 octobre 2007, il a été déclaré coupable de complicité dans sept meurtres, 42 enlèvements de personnes et 32 actes de torture. Condamné à l'emprisonnement à vie, von Wernich n'a exprimé aucun regret concernant ses actions dans la guerre : il se croit justifié devant Dieu. La conférence épiscopale a déclaré que tout ce qu'a fait ce prêtre était son choix personnel, l'Église n'y étant pas impliquée. Certains journaux rapportent que son évêque aurait dit que von Wernich gardera en prison tous ses privilèges de prêtre...

L'Argentine n'est pas le seul pays où la relation de la hiérarchie catholique à la dictature reste obscure. La vérité doit être faite. Néanmoins, la position officielle de l'Église catholique est claire : elle appuie les droits humains et les libertés civiles, et rejette la torture de façon inconditionnelle. ●

Valérie Guimond,
Maillures de peau,
2006, dessin à
la barre à l'huile,
76 x 224 cm

Promouvoir les droits humains fait maintenant partie de la mission de l'Église. Le magistère se prononce catégoriquement contre la pratique de la torture.

Quand l'atrocité prend visage

La torture est un déni de la dignité humaine et de l'humanité même des victimes. Elle détruit celui qui la subit comme celui qui la pratique. Elle souille la société qui l'encourage ou la tolère. La dictature chilienne en témoigne.

JEAN-CLAUDE RAVET

Il y a 35 ans, un coup d'État préparé en sous-main par la CIA et le gouvernement américain renversait le gouvernement socialiste démocratiquement élu de Salvador Allende, le 11 septembre 1973. La répression militaire s'abattit sur le Chili : arrestations, enlèvements, torture, exécutions sommaires, charniers. La violence avec laquelle elle s'exerça a marqué les imaginations d'une encre indélébile. De l'exil, des milliers d'opposants politiques, portant avec eux le souvenir et les traces de l'horreur, armèrent la résistance. Les témoignages sur la cruauté des forces de l'ordre, de l'armée et des services de renseignements chiliens firent le tour de la planète. Sous le couvert de la défense de la civilisation chrétienne contre la menace communiste, Pinochet, le chef de la junte militaire, allait instaurer un terrorisme d'État. Il permettait ainsi de transformer sans obstacle le pays en un vaste laboratoire de politique économique néolibérale où les disciples de Milton Friedman, de l'École de Chicago, ont pu appliquer librement leur théorie.

La torture a été une pratique systématique sous la dictature. Mutilations, viols, chocs électriques visaient à humilier les victimes autant sinon plus qu'à leur soutirer de l'information. Il s'agissait de marquer dans la chair de l'opposant l'article 1 de la loi martiale : tu apprendras qui commande et tu te soumettras à tes maîtres. Une fois le torturé brisé, il pouvait être exécuté ou libéré, indifféremment. La torture ne s'adressait pas qu'aux opposants politiques, mais aussi à toute la population. Il fallait la dresser par la terreur. Celle-ci est une injonction efficace à la dépolitisation, au confinement à la vie privée, laissant l'espace politique aux militaires et à leurs représentants. « Ne vous mêlez pas d'affaires qui ne vous regardent pas, et vous serez laissés tranquilles. » Cette vision des choses faisait partie de la Doctrine de la sécurité nationale, enseignée à l'École des Amériques aux États-Unis et appliquée avec soin par les régimes militaires d'Amérique du Sud. Cette doctrine visait à cibler et à éliminer l'ennemi intérieur, ou à le neutraliser par la torture, avant qu'il ne gangrène le corps social.

Les détenues politiques furent châtiées comme opposantes et humiliées comme femmes pour avoir violé l'espace politique réservé aux hommes.

Les détenues politiques ont doublement souffert dans leur chair. Elles furent châtiées comme opposantes, s'insurgeant contre l'ordre public, et humiliées comme femmes pour avoir violé l'espace politique réservé aux hommes.

UNE FEMME PARMİ TANT D'AUTRES

Luz de las Nieves Ayress Moreno a aujourd'hui 60 ans. Elle en avait 23 quand les services de renseignements chiliens (DINA) sont venus la chercher, avec son frère et son père, pour la jeter dans leurs geôles secrètes. De 1974 à 1976, elle passe de maison de torture en maison de torture. D'abord, le 38, rue de Londres (au centre-ville de Santiago). Durant deux semaines, des tortionnaires chiliens, aidés d'experts venus du Brésil, d'Argentine, du Paraguay (dictatures depuis quelques années déjà) et entraînés par les militaires américains et français, lui font subir les pires violences. Déshabillée, encagoulée, frappée. Chocs électriques sur les parties sensibles du corps, « le téléphone » (coups simultanés sur les deux oreilles), « la pau de arara » (pendaison par les pieds et choc électrique sur l'anus), simulacres d'exécution et viols à répétition, une fois en présence de son frère et de son père. Elle-même est forcée d'assister à leur séance de torture. Elle est ensuite transférée à Tejas Verdes (à une centaine de kilomètres de Santiago), une autre école de tortionnaires de la DINA. Elle est contrainte à des relations sexuelles avec des chiens spécialement

dressés pour cela. On lui introduit des rats dans le vagin, en même temps qu'on l'électrocute. Terrorisés, les rats griffent, urinent et défèquent en elle. Elle est violée et mutilée.

Un mois plus tard, elle est conduite à la prison des femmes, tenue par des religieuses, à Santiago. Elle est enceinte. Cela s'ébruite. Des ONG s'intéressent à elle. Elle sort de l'ombre. Elle fera plus tard une fausse couche.

En mars 1975, elle passe à Tres Álamos, un camp de concentration de Santiago. Recommencent les tortures, les viols. Dans un état de faiblesse extrême, elle est proménée comme un trophée par le chef du camp. En décembre 1976, elle est expulsée du Chili avec d'autres prisonniers politiques vers l'Europe. Malgré les séquelles psychologiques (cauchemar, réminiscence, paranoïa, anxiété) et physiques permanentes, elle réapprend à vivre. Elle devient travailleuse communautaire à New York. Elle se marie avec un prisonnier politique chilien, torturé lui aussi. Ensemble, ils ont un enfant. Après la dictature, elle est revenue au Chili avec sa fille. « De toutes mes forces, j'ai crié à tous mes tortionnaires : vous m'avez torturée, mais vous ne m'avez pas détruite. Vous n'y êtes pas parvenus : voici ma fille ! »

Le témoignage de Luz est un condensé de l'horreur. Beaucoup sont restés prisonniers d'un silence atroce, inca-

pables de symboliser l'innommable, l'incommunicable. D'autres, après avoir livré un des leurs sous la torture, survivent dans la déchéance et la honte.

LA CHAPE DU SILENCE

Des dizaines de milliers de Chiliens et de Chiliennes ont été torturés durant la dictature. Pourtant, dans la société chilienne, un silence de plomb régnait sur cette réalité. En parler était déjà un acte politique; mieux valait faire l'ignorant, pour ne pas risquer le pire. C'est tout à l'honneur du Movimiento Sebastián Acevedo contra la tortura, de la Comisión chilena de los derechos humanos, de CODEPU (Comisión de derechos del pueblo), de la Agrupación de los familiares de detenidos desaparecidos, pour ne nommer que ceux-là, d'avoir courageusement entrepris de briser le mur du silence, tant durant la dictature qu'après. Ils accompagnent les victimes, portent leurs témoignages sur la place publique, documentent les cas, réclament justice et réparation, dénoncent l'impunité qui protège les tortionnaires. Ce n'est que tout récemment que le gouvernement a reconnu que le recours à la torture avait été systématique sous la dictature – et non des cas isolés – avec la publication du rapport de la Commission nationale sur l'emprisonnement politique et la torture, répertoriant 35 000 cas et identifiant 28 000 torturés, 3600 tortionnaires et 800 centres de torture. C'était là une étape essentielle dans la réhabilitation des victimes: la reconnaissance d'un mal dont elles garderont toujours les traces et la mémoire, commis dans l'anonymat et l'obscurité des geôles.

L'AVENIR DE LA TORTURE

Les administrateurs de la terreur n'étaient pas tous des sadiques, mais tous étaient soumis à l'autorité.

L'entraînement à la torture comporte des aspects essentiels: l'obéissance aveugle, la déshumanisation de l'ennemi, l'accoutumance à la cruauté, l'assurance de l'impunité. Cela leur permet de commettre des atrocités sans remords. Ils accomplissent simplement leur devoir. Ils se convainquent que l'essentiel est la défense de la cause, de l'intérêt supérieur, par-dessus toute autre considération. La défense de la patrie, de la foi, de la civilisation chrétienne, menacées par un ennemi diabolisé, personnification du mal. Ceux qu'ils détruisent, humilient, n'appartiennent plus, ou si peu, à l'espèce humaine. Cette autojustification doit être continuellement renforcée en intensifiant la menace et la diabolisation de l'ennemi. En redoublant les ordres.

Or, le concept de banalité du mal que Hannah Arendt introduisit dans la philosophie politique en 1961, avec *Eichmann à Jérusalem*, autorise à jeter un regard inquiet sur l'avenir de la torture, si nous n'y opposons pas une farouche résistance. Présente au procès d'Adolf Eichmann, Arendt est surprise de constater que celui qui est accusé d'être un des maîtres d'œuvre nazis de l'extermination des juifs n'est pas un monstre sanguinaire, mais a tout des traits d'un bureaucrate besogneux, soucieux d'accomplir minutieusement sa tâche. Il tire sa fierté du fait que personne n'ait jamais pu lui reprocher d'avoir manqué à son devoir. Un homme dépourvu de jugement, constate-t-elle, qui ne savait pas penser et s'exprimait par clichés. Le mal radical avait été rendu possible grâce au concours d'une multitude de gens «ordinaires» aptes à obéir aux ordres, sans sourciller. Nous savons, par ailleurs, depuis les fameuses expériences du psychosociologue Stanley Milgram, que cette propension à se soumettre à l'autorité est loin d'être le lot

L'École des Amériques

GREGORY BAUM

Une fois par an, depuis 1989, une grande manifestation, accompagnée d'actes de désobéissance civile a lieu devant la School of the Americas (SOA). Celle-ci est située à Fort Benning, une base militaire près de Columbus, dans l'État de Géorgie, aux États-Unis. C'est là que des officiers de l'armée américaine enseignent à des militaires latino-américains des techniques pour, soi-disant, promouvoir la démocratie dans leur pays. Selon l'organisation SOA Watch, les principaux responsables de tortures et d'assassinats politiques en Amérique latine sont issus de cette école. La plupart des dictateurs latino-américains sont passés par elle. Parmi ses diplômés, on retrouve les responsables de l'assassinat de M^{re} Oscar Romero, en 1980, et des sept jésuites, leur ménagère et sa fille assassinés au Salvador en 1989.

En 2001, le gouvernement américain a changé le nom et le caractère de cette école. Elle s'appelle maintenant

Western Hemisphere Institute for Security Cooperation, et elle offre des cours sur les droits humains et la démocratie. Mais selon SOA Watch, rien n'a changé et elle poursuit son travail, notamment dans le cadre du conflit en Colombie. En outre, le mouvement d'opposition prend une nouvelle dimension depuis qu'en octobre 2008, la Bolivie est devenue le cinquième pays après le Costa Rica, l'Argentine, l'Uruguay et le Venezuela à annoncer que ses militaires ne seraient plus envoyés à cette école.

L'organisateur principal des manifestations annuelles, qui rassemblent des milliers de personnes, est le père Roy Bourgeois, membre de la congrégation catholique Maryknoll, appuyé par des religieux et des religieuses. En 1983, il a organisé une manifestation pendant laquelle il a grimpé au-dessus de la clôture de fer de l'école et diffusé par un haut-parleur le dernier sermon de M^{re} Oscar Romero; un geste qui lui a coûté 18 mois de prison. Depuis le début de ces actions publiques, 183 personnes ont été arrêtées et condamnées à la prison.

Valérie Guimond,
Se fortifier, 2003,
eau-forte, aquarelle
et pointe sèche,
38 x 28 cm

Le concept de banalité du mal que Hannah Arendt introduit autorise à jeter un regard inquiet sur l'avenir de la torture, si nous n'y opposons pas une farouche résistance.

d'une minorité, et qu'elle peut pousser des gens ordinaires à devenir tortionnaires (*La soumission à l'autorité*, Calmann-Lévy, 1974).

Or, la société actuelle valorise cette manière d'être. La logique financière qui préside aux destinées de la société n'implique ni de penser ni de juger, mais d'être efficace et de faire du rendement l'unique critère. Obéir aux lois du marché, se soumettre à l'autorité des experts, tels sont les mots d'ordre. La fin justifie les moyens. Il n'est pas étonnant que la torture revienne hanter les discours officiels comme un moindre mal : son « efficacité » l'absoudrait !

Un monde où la torture serait ainsi admise et commise parce qu'elle serait « efficace » témoignerait d'une terrible déchéance. Car la torture, quel que soit son degré de violence, porte en elle une vérité inhumaine : l'être humain peut être détruit, humilié, au nom d'une fin qui lui serait supérieure (l'Histoire, la Nation, Dieu, le Marché). Un unique principe la fonde : aucune valeur ne tient devant la vérité absolue. Pas même la dignité humaine. Les nazis et le régime stalinien agissent de la sorte. L'Église aussi du temps de l'Inquisition qui torturait les



hérétiques au nom d'une même vérité implacable. C'est ainsi que se comportent les gouvernements dits démocratiques qui pratiquent la torture sans que leurs citoyens le sachent ou tentent d'en justifier une version soi-disant *soft*. Là où règne cette vérité inhumaine, règne la désolation. ●

POUR PROLONGER LA RÉFLEXION

LIVRES

- CALVEIRO, Pilar, *Pouvoir et disparition. Les camps de concentration en Argentine*, Paris, La Fabrique, 2006.
COMES, Jean-Pierre, « Ma » *guerre d'Algérie et la torture*. *J'étais lieutenant dans les DOP*, Paris, L'Harmattan, 2002.
DUTERTE, Pierre, *Terres inhumaines. Un médecin face à la torture*, Paris, JC Lattès, 2007.
GREY, Stephen, *Les vols secrets de la CIA. Comment l'Amérique a sous-traité la torture*, Paris, Calmann-Lévy, 2007.
KLEIN, Naomi, *La stratégie du choc : la montée d'un capitalisme du désastre*, Montréal/Arles, Leméac/Actes Sud, 2008.
LAZREG, Marnia, *Torture and the Twilight of Empire : from Algiers to Baghdad*, Princeton, Princeton University Press, 2008.
MAZIGH, Monia, *Les larmes emprisonnées*, Montréal, Boréal, 2008.
PAGLEN, Trevor, *Kidnappés par la CIA : les charters de la torture*, Paris, Éditions Saint-Simon, 2007.
ROBIN, Marie-Monique, *Escadrons de la mort, l'école française*, Paris, La Découverte, 2004.
SYLVESTRE, Charles, *La Torture aux aveux*, Paris, Au Diable Vauvert, 2004.

REVUES

- Amnistie internationale, *Combattre la torture – Manuel pour l'action*, 2004 et *La torture ou l'humanité en question, Ces femmes que l'on détruit, Une impunité criminelle*, 2001.
Association pour la prévention de la torture, « Désamorcer le scénario de la bombe à retardement. Pourquoi nous devons toujours dire non à la torture », disponible au : <www.fiacat.org/fr/article.php?id_article=728>, 2007.
Courrier de l'ACAT (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture)
GORDON, Avery F., « D'où viennent les tortionnaires d'Abou Ghraïb? », *Le Monde diplomatique*, novembre 2006.
GREY, Stephen, « Les États-Unis inventent la délocalisation de la torture », *Le Monde diplomatique*, avril 2005.
LEUPRECHT, Peter, « La torture banalisée », *Relations*, n° 712, octobre-novembre 2006.
BREAULT, Normand, « L'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture », *Relations*, n° 700, avril-mai 2005.
TOOPE, Stephen J., « Disparitions, prisons secrètes et restitutions extraordinaires : comment perdre la "guerre contre le terrorisme" », *Esprit*, octobre 2007.

FILMS

- Ghosts of Abu Ghraib* de Rory Kennedy, É.-U., Moxie Firecracker Films/HBO, 2007.
La jeune fille et la mort de Roman Polanski, Capitol Films & Channel Four Films (Royaume-Uni), Fine Line

Features (É.-U.), Flach Films, Le Studio Canal & TF1 Films Productions (France), 1994.

Le rêve algérien de Jean-Paul Lledo, Maha Productions (France), Tarantula (Belgique), Naouel Films (Algérie), 2003.

Sous la cagoule, un voyage au bout de la torture et Le côté obscur de la Dame blanche de Patricio Henriquez, Canada, Macumba/ONF, 2008/2007.

Standard Operating Procedure de Errol Morris, É.-U., Sony Pictures Classic/Participant Media, 2008.

Taxi to the Dark Side d'Alex Gibney, É.-U., Jigsaw Productions, 2007.

SITES

- <www.acatcanada.org> : Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT) – Section canadienne et <www.fiacat.org> : Fédération internationale de l'ACAT
<www.amnestie.ca> : Amnistie internationale – Section canadienne francophone
<www.apr.ch> : Association pour la prévention de la torture
<www.ccv.org> : Canadian Centre for Victims of Torture
<www.irc.org> : International Rehabilitation Council for Torture Victims
<www.liguedesdroits.ca> : Ligue des droits et libertés
<www.omct.org> : Organisation mondiale contre la torture
<www.unhcr.ch/french/html/menu3/b/h_cat39_fr.htm> : Texte de la Convention contre la torture

SOIRÉE ReLations

Droits des Autochtones : une lutte internationale

En septembre 2007, l'Organisation des Nations unies (ONU) a adopté la *Déclaration sur les droits des peuples autochtones*. Celle-ci présente les normes internationales « nécessaires à la survie, à la dignité et au bien-être des peuples autochtones du monde ». Elle constitue un instrument juridique international important pour faire reconnaître leurs droits. À quelques semaines du 60^e anniversaire de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, nous souhaitons mieux comprendre les enjeux politiques que sous-tend cette déclaration – que le Canada refuse de signer – et les causes de la marginalisation systématique des populations autochtones.

Nous aborderons ce débat avec :

Lisa Koperqualuk, vice-présidente de la Coordination autochtone francophone;

Raphaël Picard, chef du Conseil des Innus de Pessamit;

Roméo Saganash, directeur des relations avec le Québec au Grand Conseil des Cris;

Jean-Jacques Simard, professeur au Département de sociologie de l'Université Laval.

À Québec

Le lundi 19 janvier 2009, de 19 h à 21 h 30

Au Musée de la civilisation

85, rue Dalhousie

Contribution suggérée : 5 \$

Pour plus de renseignements, consulter : <www.cjf.qc.ca/soirees_relations>
ou communiquer avec Mouloud Idir : 514-387-2541, poste 241 / midir@cjf.qc.ca

Amnistie internationale combat la torture partout à travers le monde.



**Aidez-nous à rapatrier Omar Khadr,
détenu à Guantanamo**

**Faites un don. Signez la pétition.
Amnistie.ca/dudh**



Zimbabwe : les causes de l'autoritarisme

Pour comprendre le marasme actuel au Zimbabwe, il faut prendre en compte le passé colonial et les politiques néfastes des institutions financières internationales.

FODÉ-MOUSSA KEITA

L'auteur est collaborateur à l'émission d'actualité politique africaine *Amandla* (CKUT 90,3 FM) et professeur de géographie au Cégep de Valleyfield

Le Zimbabwe est un pays africain de 12,4 millions d'habitants, voisin de l'Afrique du Sud, dont l'histoire est inusitée. Jusqu'à présent, les journaux qui ont traité de la situation de ce pays se sont concentrés sur le différend actuel entre le régime autoritaire de Robert Mugabe et les partis d'opposition, ainsi que sur la population prise en otage par les excès d'un président s'accrochant au pouvoir; le tout dans un contexte économique provoquant l'indignation de la communauté internationale. Pourtant, deux éléments trop souvent ignorés par les médias viennent apporter un éclairage important sur la situation locale: le passé colonial et l'intervention des institutions financières internationales (IFI).

UN PASSÉ TROUBLE

Le Zimbabwe partage avec l'Afrique du Sud la triste réputation d'avoir imposé un régime d'apartheid à sa population noire. En effet, durant les décennies 1920-1930, le Zimbabwe – alors une colonie britannique appelée Rhodésie du Sud – établit un régime de séparation des pouvoirs répressif envers la population noire. En 1964, les « États

noirs » voisins – le Malawi et la Zambie – obtiennent leur indépendance. Le Royaume-Uni est disposé à l'accorder à la Rhodésie du Sud si cette dernière donne à sa population noire l'accès à l'égalité sociale et politique. Mais la minorité blanche de 270 000 personnes, sous la direction d'Ian Smith, craint la perte de ses privilèges. Par la voix de Smith, elle déclare donc l'indépendance unilatérale de la Rhodésie du Sud en 1965, faisant fi des conditions imposées par Londres... L'apartheid rhodésien était sauvé, même si aucun État dans le monde ne reconnaîtra cette indépendance. Tenace, mais subissant des pressions de toutes parts (Royaume-Uni, ONU, Organisation de l'unité africaine et surtout la guérilla interne à laquelle Robert Mugabe prit part), le régime rhodésien finit par abdiquer et accepter les conditions de Londres lors de la signature de l'Accord de Lancaster-House en 1979. Cet accord définit la Constitution actuelle du pays et donne des garanties à la minorité blanche (dont vingt sièges réservés au Parlement) au sein d'un nouvel État: le Zimbabwe, officiellement reconnu en 1980. Ces garanties, en vigueur pour dix ans, étaient nécessaires pour convaincre Smith et la minorité blanche de laisser le pouvoir à la majorité noire. Cette concession aura un impact insoupçonné sur la politique et la vie zimbabwéennes, qui se fait encore sentir aujourd'hui.

Pendant les années de régime raciste, des mouvements politiques noirs disposant de branches militaires verront le jour et se lanceront dans une lutte armée contre le pouvoir blanc. Les deux plus importants sont la ZAPU (Zimbabwe African People's Union) de Joshua Nkomo et la ZANU (Zimbabwe African National Union) de Robert

Mugabe. En 1980, lors des premières élections libres du Zimbabwe, Robert Mugabe et son parti l'emportent avec 63 % des suffrages. Vingt-huit ans plus tard, Mugabe tient toujours les rennes du pouvoir.

LE RÔLE DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES

Pendant les années 1980, les garanties de l'entente de Lancaster aidant, les blancs qui ne représentent que 5 % de la population contrôlent 90 % de l'économie (exportation de maïs, coton et tabac, industrie minière).

Cette décennie est témoin d'une grave crise économique, et le Zimbabwe n'y échappe pas. Endetté, le pays souffre aussi de l'instabilité de ses voisins, notamment le Mozambique dont il dépend pour sortir de son enclavement et exporter ses ressources via le port de Beira. Les IFI comme le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale imposent des mesures d'austérité (rationalisation de la fonction publique, privatisations, déréglementation, mesures d'attraction des investissements étrangers) afin de redresser l'économie du pays. À long terme, elles limitent le pouvoir d'achat des Zimbabwéens et font passer le taux de chômage à 30 %. La minorité blanche, elle, s'en tire beaucoup mieux.

Pendant les années 1990, la situation économique de la population ne fera que se détériorer. La sécheresse force le pays à importer du maïs (base de l'alimentation) alors que plus de la moitié des terres agricoles est vouée à la monoculture d'exportation, remboursement de la dette oblige. En 1997, ce sont 90 % des recettes fiscales du Zimbabwe qui sont destinées au service de la dette! L'État, faisant les yeux doux aux IFI, réprime tout élan de protestation. Les tensions et les inégalités atteignent un point tel et les Programmes d'ajustement structurel





ont tellement étranglé le pays que le gouvernement Mugabe est obligé de trouver une solution pour relâcher les tensions sociales et politiques. Il incite alors la population à occuper par la force les terres agricoles détenues par les blancs. Cet acte d'éclat lui permet de demeurer au pouvoir et même de gagner en popularité. Plusieurs fermiers blancs fuient le pays qui s'enfoncera encore plus dans la crise économique car, malheureusement, ceux qui bénéficient de cette « réforme agraire éclair » sont des élites proches du pouvoir, très peu soucieuses de rétablir l'autonomie alimentaire de la population.

Mais le succès est de courte durée et la popularité de Mugabe s'effrite... Pas aussi rapidement que la situation économique toutefois. C'est pourquoi, lors des élections de 2002, le parti d'opposition MDC (Movement for Democratic Change) de Morgan Tsvangirai devient plus populaire et Mugabe n'hésite pas à frauder pour les remporter avec 56 % des voix. Les mêmes stratégies sont utilisées en 2008, Mugabe a été forcé en septembre de former un gouvernement d'unité nationale avec Tsvangirai. Malheureusement, la cohabitation semble vouée à l'échec. Au moment de finaliser ce texte à la fin octobre, tout indique que Mugabe gardera le fauteuil pour lui seul.

SORTIR DE L'ENFER

Aujourd'hui, le problème de la sécurité alimentaire est aigu. Avec un taux annuel d'inflation dépassant les 231 millions pour cent, en juillet 2008, ce qui signifie des prix 231 millions de fois plus chers que douze mois auparavant, l'achat de nourriture relève du défi. Ceux qui le peuvent achètent leurs aliments de base (pain, maïs, huile de cuisson, sucre, farine, etc.) en rands sud-africains ou en dollars américains. Beaucoup de Zimbabwéens sont obligés de consommer des fruits et des légumes sauvages qui ne constituent pas des éléments de leur diète quotidienne. Par conséquent, les risques d'intoxication peuvent surgir. Le désœuvrement qu'impose la pénurie force la population à développer des mécanismes de survie économique : orpaillage, vol, prostitution ou trafic avec les pays voisins.

Les mêmes IFI qui ont poussé le Zimbabwe dans cette impasse cherchent aujourd'hui à l'en sortir en lui proposant la même médecine, soit des « solutions » qui s'orientent vers une rationalisation de l'État et un recours à l'entreprise privée. Un fonds a été mis sur pied par des donateurs internationaux sous l'égide de la Banque mondiale ainsi qu'un programme de relance économique, le Zimbabwe

Emergency Recovery Program (ZERP). Un rapport préliminaire de projet a été émis pour consultation auprès des donateurs, du gouvernement et de la Confédération des industries zimbabwéennes (Confederation of Zimbabwean Industries) mais les syndicats, dont le Zimbabwe Congress Trade of Unions (ZCTU), ont été exclus de cette consultation, de même que la Banque centrale du pays. Jusqu'à présent, les propositions ne tiennent pas compte des aspirations de la société civile. Elles ne s'attardent pas non plus sur les mécanismes qui pourraient rendre le gouvernement responsable (transparence, crédibilité des partis politiques).

Au niveau politique, des voix s'élèvent au sein de la société civile exprimant une inquiétude devant l'entente de partage du pouvoir entre Robert Mugabe et le MDC de Tsvangirai. En effet, la légitimité d'un gouvernement démocratique dépend de l'assentiment populaire et ce dernier est absent. Selon le groupe Zimbabwe Lawyers for Human Rights, une association d'avocats militant pour la défense des droits humains, le ZANU et les factions du MDC risquent de changer la Constitution ou le mode de fonctionnement de l'État sans consulter la population qui demeurera dans l'ignorance.

Les jeux de pouvoir qui sont exposés dans les médias ne sont donc qu'un symptôme d'un mal plus profond : un État qui a d'abord mal vécu son indépendance et qui a bâti, bien malgré lui, une économie reposant sur l'enrichissement d'une minorité raciale. De plus, les interventions des IFI ont fait sombrer le Zimbabwe dans une crise économique dont il ne s'est pas encore relevé. La dérive autoritaire de Mugabe ainsi que le népotisme et la corruption du régime n'aident pas. Malheureusement, ce ne sont que ces derniers éléments que la communauté internationale pointe du doigt. Un travail de mémoire s'impose. ●

Un panier devenu portefeuille, mars 2008 (AP photo/Tsvangirai Mukwazhi)



Républicains et démocrates : du pareil au même?

Entre les deux grands partis américains, des clivages peuvent faire une véritable différence.

LOUIS BALTHAZAR

L'auteur, professeur émérite à l'Université Laval, est président de l'Observatoire sur les États-Unis de la Chaire Raoul-Dandurand (UQAM)

Démocrates et républicains : est-ce blanc bonnet et bonnet blanc? Oui, si l'on considère que les partis politiques ne changent ni le pays ni la population ni leurs intérêts fondamentaux – et encore moins les défis internationaux auxquels les États-Unis doivent faire face. Oui, si l'on tient compte de l'exceptionnelle capacité de cette population très diverse de se rassembler dans des moments de crise, comme au lendemain du 11 septembre 2001. Oui, si l'on reconnaît qu'il existe, en ce pays, ce qu'on appelle un consensus bipartisan eu égard aux grands enjeux.

Cependant, il faut répondre clairement non, si on jette un regard sur le clivage entre les moyens de mettre en œuvre le libéralisme qui caractérise cette république depuis ses premiers jours. Déjà, Jefferson et Hamilton s'opposaient farouchement. Le premier pensait démocratie, le second pensait force économique. Cette opposition s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

UN PEU D'HISTOIRE

Il est vrai que les démocrates ont toujours été financés par des intérêts économiques aussi bien que les républicains. Il est vrai également que les démocrates ont souvent entraîné leur pays dans la guerre : les deux guerres mondiales (Wilson et F. D. Roosevelt), la guerre froide (Truman) et la guerre du Vietnam (Lyndon Johnson). En revanche, il a fallu le républicain

Eisenhower pour dénoncer le complexe militaro-industriel et le républicain Nixon pour faire la paix avec la Chine.

Toutefois, ce sont des démocrates qui ont présidé aux deux grandes organisations internationales créées au XX^e siècle (la Société des Nations et les Nations unies). C'est le démocrate John F. Kennedy qui a amorcé les traités de limitation des armes nucléaires et négocié avec les Soviétiques. C'est le démocrate Carter qui a ouvert une nouvelle politique à l'égard de l'Amérique latine, présidé au traité de paix entre Israël et l'Égypte et insisté sur le respect des droits humains dans le monde. Bill Clinton a été moins résolument progressiste, mais il s'est engagé dans la résolution du conflit israélo-palestinien et en faveur de la paix en Irlande du Nord, au Timor oriental, en Bosnie... Il a signé d'importants traités internationaux, mais il a été entravé par un Congrès républicain hostile à tout engagement multilatéral.

Le *New Deal*, la sécurité sociale, les droits civiques, l'assurance-maladie pour les personnes âgées (*medicare*) et pour les démunis (*medicaid*) ainsi que les droits syndicaux sont tous dus à des gouvernements démocrates.

Peut-on penser sérieusement une seule seconde qu'un Al Gore, s'il n'avait été débouté en 2000 par cinq juges de la Cour suprême – tous nommés par des présidents républicains –, aurait précipité son pays dans l'invasion irakienne? Qu'il aurait répudié la Convention de Genève sur les droits des prisonniers de guerre, le protocole de Kyoto sur l'environnement, le tribunal

pénal international, la limitation des armements, etc.? Aurait-il eu recours, comme George W. Bush, à un usage abusif et hypocrite de la religion pour faire prévaloir des politiques régressives?

Peut-on croire que le démocrate John Kerry, s'il avait été élu en 2004, aurait autorisé la torture, l'ignoble prison de Guantánamo, l'écoute électronique? Aurait-il laissé pourrir la situation au Moyen-Orient avec la même désinvolture que George W. Bush?

RÉELLES DIFFÉRENCES

Et que dire des différences entre Barack Obama et John McCain? Sans doute, le premier pourrait demeurer en deçà des attentes des milieux progressistes et le second aurait pu surprendre. Mais quel est celui qui est le plus susceptible de lancer un *New Deal* et de faire intervenir le gouvernement dans la régulation des opérations financières et dans une meilleure répartition de la richesse? Qui peut soutenir un programme d'assurance-maladie, un système fiscal plus équitable, le retrait des troupes américaines en Irak, une politique étrangère résolument multilatérale, une diplomatie ouverte et respectueuse de la diversité, axée sur un véritable désir de paix? Qui peut restaurer l'image des États-Unis dans le monde et prendre acte d'un nouveau système international multipolaire à l'intérieur duquel la puissance américaine doit continuer à jouer un rôle primordial tout en renonçant à son hégémonie? À ces questions, les Américains ont cru que la réponse était : Obama. ●

Après huit années d'administration Bush, la récente course présidentielle a été interprétée par plusieurs comme historique et cruciale pour l'avenir des États-Unis et du monde. Deux visions idéologiques

fondamentales s'y seraient affrontées. Maintenant que nous en connaissons le résultat, certains se demandent toutefois s'il y a vraiment une différence entre les deux principaux partis américains.



Le bipartisme américain est sous l'emprise d'une matrice symbolique commune.

ÉRIC MARTIN

Durant la récente campagne présidentielle aux États-Unis, plusieurs étaient suspendus à l'espoir d'un changement incarné par le démocrate Barack Obama, mettant enfin un terme aux années de politiques antisociales et guerrières du républicain George W. Bush. Or, au-delà des différences entre les individus, les deux partis sont pourtant très semblables. Ils partagent une même conception du monde, ils évoluent dans un même appareil politique et dans un même espace public gangrené.

Évidemment, sur certains enjeux particuliers, républicains et démocrates ne sont pas identiques. Par exemple, les républicains emploient des tactiques plus musclées, notamment des campagnes de salissage où les commentateurs de radio-poubelle et les animateurs conservateurs de la chaîne FOX traînent les démocrates dans la boue sans même feindre de cacher leur partisanerie. Sur les questions de fond, toutefois, les deux partis s'entendent. Il ne s'agit pas de groupes idéologiques, défendant des visions opposées de l'organisation politique et économique, mais plutôt de partis qui acceptent les termes de l'économie de marché libérale-capitaliste, défendent le libre-échange et la propriété privée des moyens de production.

UNE IDÉOLOGIE COMMUNE

Il ne se trouve pratiquement plus de parti de «gauche», en Occident, qui oserait remettre en question les axiomes de l'économie financiarisée.

Le parti démocrate n'a pas fait exception lorsque son candidat, M. Obama, s'est uni à M. McCain et à M. Bush, en septembre dernier, pour rescaper le système financier: «Il s'agit d'un temps où il faut nous élever au-delà de la politique pour le bien du pays. [...] Nous ne pouvons risquer une catastrophe économique. Voici la chance de nous unir pour montrer que Washington peut de nouveau diriger ce pays», ont-ils affirmé dans un communiqué conjoint.

La configuration institutionnelle des États-Unis assure la reproduction de l'idéologie commune des partis. Selon le philosophe Antonio Gramsci, le nombre de partis politiques dans un pays est inversement proportionnel à son nombre de sectes religieuses. Au contraire de la France, les États-Unis ont développé peu de partis. Ceux-ci sont en compétition pour occuper, en alternance, la gestion d'un appareil d'État presque unitaire, dont la fonction même est d'éviter tout changement majeur.

Les premiers fédéralistes américains n'étaient pas face à un État monarchique homogène aux ancrages historiques profonds. Ils ont dû jeter des ponts entre différentes communautés, dispersées sur un vaste territoire, et qu'il fallait lier tout en évitant qu'une faction particulière ne prenne le contrôle du régime. C'est l'origine du système dit des *checks and balances* qui assure la stabilité des institutions. Couplé à l'idéologie économique dominante, il assure que l'hégémonie capitaliste soit constante aux États-Unis... du moins en dehors des crises.

UN ESPACE PUBLIC VICIÉ

Du reste, l'espace public américain n'est plus le théâtre de débats politiques substantiels. Loin de discuter d'enjeux, les candidats cherchent à plaire à un public fragmenté en groupes d'intérêts en jouant de leurs traits de personnalité. Les partis, pour faire vibrer toutes les cordes sensibles, évitent de se lier de trop près à une vision particulière. Par exemple, Obama est demeuré ambigu sur la guerre, cherchant à satisfaire la gauche tout en projetant la fermeté nécessaire pour devenir *Commander-in-chief*. Le discours des partis épouse ainsi les contours multiformes du «devenir fou» de l'Amérique (pour reprendre l'expression de Deleuze). L'appareil d'État devient alors le «lieu vide» du pouvoir qui se confond avec «l'administration des choses».

Si les États-Unis et le monde ont vivement besoin d'un changement, la logique du bipartisme américain risque fort de décevoir ceux qui voient en Obama la possibilité d'une rupture radicale avec le «bushisme». Les démocrates peuvent peut-être humaniser «marginale» le capitalisme américain. Mais il reste que les deux partis sont, au final, sous l'emprise d'une même matrice symbolique et institutionnelle qui réduit la société à l'encadrement des luttes d'intérêts, c'est-à-dire à la guerre de tous contre tous. Retrouver le chemin du bien commun, dans un tel contexte, n'est pas impossible. Cela exigerait cependant, au-delà de l'alternance des partis, de renouer avec une conception substantielle du politique où les finalités priment sur le poids stratégique des déclarations publiques. ●

L'auteur est doctorant en pensée politique à l'Université d'Ottawa

L'incroyance, une chance pour la foi

Au lieu de se réfugier de manière identitaire et finalement nombriliste dans des formes conservatrices de religiosité, il faut aux chrétiens et chrétiennes d'aujourd'hui le courage et la générosité de « respirer à l'air libre d'un dialogue spirituel avec le monde » (D. Bonhoeffer).

ARNAUD CORBIC

L'auteur, franciscain, théologien et professeur à l'Antonianum de Rome, a publié aux Éditions du Cerf, *Camus et l'homme sans Dieu* (2007)

L'incroyance révèle la crise que traverse actuellement le christianisme dans nos sociétés occidentales. Une crise n'est pas nécessairement négative. C'est d'abord, comme l'indique l'étymologie grecque, le moment où les choses se décident. Une crise peut donc même être un *kairos*, un moment favorable, si nous ne ratons pas le rendez-vous avec notre temps. La crise peut donc déboucher sur la mort, mais aussi sur la vie, sur une renaissance. La crise nous oblige, de toute façon, par sa radicalité même, à revenir à l'essentiel.

Le langage chrétien est en passe de devenir une langue morte au sens propre du terme, c'est-à-dire une langue de moins en moins comprise et pratiquée par nos contemporains qui sont en dehors de l'Église et parfois même à l'intérieur. Certains chrétiens encore, par peur, par paresse spirituelle ou par conformisme religieux, préfèrent rester dans l'espace confiné et rassurant du microcosme religieux qui, pourtant, se rétrécit démesurément. Ils continuent alors à parler leur langue entre eux, comme si rien n'avait changé, ne se rendant même plus compte que les autres (la grande majorité) ne les comprennent plus. Certains préfèrent encore répéter passivement ce qu'ont dit les générations précédentes, alors qu'elles-mêmes ont tenté de parler pour leur temps (qui n'est plus le nôtre!). En voulant être fidèles à la lettre, ils sont ainsi infidèles à l'esprit, car pour cette tâche, à chaque génération est donné l'Esprit du Christ, lui qui est *memoria* (Jean 14, 26), mais aussi – on l'oublie souvent – *anticipatio* (Jean 16, 13).

DIALOGUE AVEC LE MONDE

Aujourd'hui, le monde a besoin de vrai dialogue, fait d'humilité et d'engagement concret pour le prochain. Ce que le monde attend des chrétiens, c'est, comme le disait Camus, qu'ils « sortent de l'abstraction et qu'ils se mettent en face de la figure ensanglantée qu'a prise l'histoire d'aujourd'hui », qu'ils « parlent à haute et claire voix » et soient « décidés à payer de leur personne ». Autrement, « les chrétiens vivront et le christianisme mourra. Alors, ce seront les

autres en effet qui paieront le sacrifice » (« L'incroyant et les chrétiens » dans *Actuelles I*). Thérèse de Lisieux n'écrivait pas dans une lettre du 8 septembre 1896 à l'une de ses sœurs : « Je compris que l'Amour seul faisait agir les membres de l'Église, que si l'Amour venait à s'éteindre, [...] les Martyrs refuseraient de verser leur sang. »

Le dialogue ne doit pas être conçu comme une fin en soi, mais comme ce qui doit préparer une praxis éthique commune. Il ne s'agit donc pas seulement de se contenter de « parler vrai », de « parler clair » et d'être conscient des drames de l'histoire – autrement dit d'en rester à un dialogue qui finirait par se boucler sur lui-même. Encore faut-il s'engager socialement et politiquement par des actes et accepter de « payer de sa personne », c'est-à-dire ouvrir concrètement le dialogue au-delà de lui-même en le décentrant, par l'action, vers un tiers absent que sont, dans le langage de Camus, « les enfants et les hommes qui souffrent et meurent ». Or, les implications éthiques de la foi chrétienne ne rappellent-elles pas aux chrétiens engagés dans la cité leur devoir de prendre parti pour les pauvres, tâche éthique qui leur incombe au nom même du double commandement d'amour de Dieu et du prochain ?

Plus la foi se replie sur des certitudes dogmatiques, morales ou religieuses tenant lieu de ce rapport vivant et libre à Dieu qui fait précisément défaut, moins elle se risquera à la rencontre avec les hommes et les femmes de notre temps, pour la plupart non religieux ou « autrement croyants » – selon l'expression de Jean-François Six, beaucoup préfé-

rable au terme d'incroyant. Car le croire ne se limite pas à la croyance en Dieu, mais il est plus largement une donnée anthropologique fondamentale, comme l'a montré notamment Michel de Certeau (*L'Invention du quotidien. I. Arts de faire*, Paris, Gallimard, coll. « Folio/Essais », 1990, pp. 259-267). L'incroyant a

une autre manière d'établir les rapports avec la vie, avec le monde et avec lui-même.

VERS UNE THÉOLOGIE DE L'INCROYANCE

Il faudra comprendre théologiquement l'incroyance avec le théologien Dietrich Bonhoeffer, exécuté sous le régime nazi pour sa résistance à Hitler : « Devant Dieu et avec Dieu, nous vivons sans Dieu. »

Par cette formule paradoxale, Bonhoeffer définit la condition chrétienne dans un monde « sans Dieu ». Entendons d'abord l'expression dans son sens culturel, c'est-à-dire dans un monde qui concrètement se passe de Dieu et ne l'invoque plus, un monde où Dieu n'est plus présupposé, en tant qu'il n'informe plus la culture – mais non pas un monde qui serait complètement déserté par sa présence ; la

Aujourd'hui, le monde a besoin de vrai dialogue, fait d'humilité et d'engagement concret pour le prochain.



Lino, 2008

foi chrétienne n'est nullement ramenée à l'athéisme. Ne nous méprenons pas : il s'agit ici de la mort de la représentation culturelle dominante d'un Dieu tout-puissant, régisseur des lois de l'univers, perçu comme la cause et l'origine de tout ce qui arrive à l'être humain, ou encore la mort de la représentation d'un Dieu au-dessus de nous, qui laisse, au contraire, toute sa chance au « Dieu avec nous », discrètement présent à l'histoire et à ses soubresauts.

La présence-absence de Dieu ou sa non-évidence est inhérente à la foi, laquelle n'est pas vision. C'est une erreur de présenter la foi comme une certitude pleine, immédiate et inébranlable. La foi est toujours un doute surmonté (Matthieu 8, 25-26; Jean 20, 24-29). Cette présence-absence laisse toute sa place à l'être humain : celui-ci est libre d'exister humainement avec Dieu ou sans Dieu, de croire ou de ne pas croire à lui, dans un monde qui précisément se passe de lui et ne l'invoque plus. En revanche, l'homme « mineur » et « religieux » voyait partout les effets de sa présence et de sa puissance dans le monde et ne consentait pas à Dieu en toute liberté de foi, écrasé qu'il était par l'évidence de sa présence dans le monde, par le besoin de son assistance, par la peur de ses châtiments.

«Devant Dieu et avec Dieu, nous vivons sans Dieu» exprime bien comment Dieu se révèle en révélant l'être humain à lui-même et en le voulant autonome à la fois «devant lui» et «sans lui». Dieu se retire pour que l'être humain advienne à lui-même.

À LA RECHERCHE D'UN LANGAGE

Un des défis majeurs pour le christianisme aujourd'hui me semble donc être celui d'un langage renouvelé, voire non religieux, fidèle à l'esprit de l'Évangile. Bonhoeffer nous met sur la juste voie, lorsqu'il écrit en prison : «Je réfléchis en ce moment à la manière dont on pourrait renouveler laïquement – dans le sens de l'Ancien Testament et de Jean 1, 14 – l'interprétation des notions de repentance, de foi, de justification, de nouvelle naissance, de sanctification» (*Résistance et soumission*, Labor et Fides, 1973, p. 295).

Il nous faut d'abord apprendre à parler de Dieu, non plus en termes de besoin, mais en termes de désir, de nécessité interne, de liberté, de gratuité. Dieu respecte la liberté de l'homme et de la femme, la liberté d'exister sans lui; Dieu ne veut pas d'un assentiment arraché par la peur ou l'impuissance humaines.

Il est profondément étranger à la foi chrétienne de penser qu'il faille commencer par dégrader, amoindrir ou mépriser l'être humain pour pouvoir le mettre en face de Dieu, et d'admettre que Dieu en soit d'autant plus honoré. Une telle apologétique avilit Dieu tout autant que l'être humain. Il faut arriver à ce que l'on reconnaisse simplement le caractère adulte du monde et de l'humanité.

Il nous faut également apprendre à parler de Dieu en tant qu'il s'est révélé au cœur de la vie humaine par l'Incarnation – rejoignant ainsi l'intuition fondamentale de Duns Scot, théologien du XIII^e siècle, pour qui le motif de

l'Incarnation n'est pas seulement la Rédemption, mais d'abord le désir que Dieu avait de toute éternité de partager gratuitement la condition humaine par amour. Nous n'avons pas le droit de réduire Dieu à n'être qu'une réponse à un besoin, à une fonction, à être un « Dieu bouche-trou » pour l'ignorance ou un *deus ex machina* pour la consolation. Par là, il s'agit de débarrasser le christianisme des clichés de dolorisme, de passivité, de négation, et ôter à la croyance sa pathologie : le besoin de compensation.

Il nous faut enfin apprendre à parler de Dieu autrement qu'en termes de toute-puissance. Il est vrai que la foi chrétienne confesse dans le *Credo* « le Père tout-puissant, Créateur du ciel et de la terre », mais certainement pas dans le sens d'une toute-puissance univoque et monolithique, de type magique et interventionniste. Nous confessons aussi dans le même *Credo* : « Jésus-Christ [...], qui [...] a été crucifié, est mort ». Il y a donc dans la confession de foi trinitaire à la fois la confession de la toute-puissance du Père en tant que Créateur et la confession d'une impuissance du Fils dans le monde. Le Dieu trinitaire n'est pas que toute-puissance; il est aussi vulnérabilité, parce qu'il est Amour (1 Jean 4, 8), du fait qu'il respecte notre liberté d'exister sans lui.

« Dieu se laisse déloger du monde et clouer sur la croix. Dieu est impuissant et faible dans le monde, et ainsi seulement il est avec nous et nous aide », disait Bonhoeffer. « La religiosité de l'homme le renvoie dans sa misère à la puissance de Dieu dans le monde, Dieu est le *deus ex machina*. La Bible le renvoie à la souffrance et à la faiblesse de Dieu; seul le Dieu souffrant peut aider. En ce sens, on peut dire que l'évolution du monde vers l'âge adulte dont nous avons parlé, faisant table rase d'une fausse image de Dieu, libère le regard de l'homme pour le diriger vers le Dieu de la Bible

Plus la foi se replie sur des certitudes dogmatiques, morales ou religieuses moins elle se risque à la rencontre avec les hommes et les femmes de notre temps, pour la plupart non religieux ou « autrement croyants ».

qui acquiert sa puissance et sa place dans le monde par son impuissance » (*op. cit.*, p. 367).

La Bible nous apprend à considérer Dieu autrement : non pas au-dessus de nous, mais avec nous dans les épreuves de la vie, c'est-à-dire comme celui qui nous accompagne. Si nous admettions, selon la formule du philosophe Paul Ricœur à propos de Job face au mal, que l'on puisse « aimer Dieu pour rien » (*Lectures 3*, Seuil, 1994, p. 231-332), nous cesserions peut-être de considérer Dieu d'abord comme le principe explicatif de l'univers, pour l'envisager comme un être relationnel.

LE BEAU RISQUE DE L'INCROYANCE

Tandis que la foi vécue (qui est le contraire de la peur) est un surcroît généreux pour « passer sur l'autre rive » (Matthieu 8, 18), pour aller à la rencontre de l'autre, de l'inconnu, elle est au contraire, dans le conservatisme pieux, repli stérile sur soi-même, sur ses propres certitudes, sans fécondité ni créativité. Au fond, la foi est faible là où elle se déclare forte. Et elle est authentiquement forte, là où elle se révèle humblement vulnérable dans la rencontre, car elle peut alors s'ouvrir à l'altérité.

Par conséquent, la foi authentique ne craint pas l'incroyance, mais elle assume l'incroyance qui passe à l'intérieur de nous-même : la foi s'approfondit au contact de l'incroyance, en ressort ainsi adulte, plus mûre et affermie, réaffirmée de manière nouvelle et purifiée des idoles de la croyance. En ce sens, l'incroyance est un beau risque pour la foi. Au lieu de se réfugier de manière identitaire et finalement nombriliste dans des formes prudentes et conservatrices, il faut aux chrétiens d'aujourd'hui et de demain le courage, l'audace et la générosité, comme l'affirme Bonhoeffer, de « respirer à l'air libre d'un dialogue spirituel avec le monde. Il nous faut même risquer de dire des choses contestables, pourvu que des questions vitales soient soulevées ». ●

NOUVEAUTÉS AUTOMNE 2008

LES ÉDITIONS
écosociété
www.ecosociete.org



978-2-923165-43-1
314 pages 27 \$

ANNETTE DESMARAIS

La Via Campesina

Une réponse paysanne à la crise alimentaire

Préface de José Bové

La Via Campesina est un mouvement paysan international qui lutte pour la souveraineté alimentaire, la justice sociale et l'accès aux ressources. Elle nous offre un véritable espoir de changement pour l'agriculture de demain.

PIERRE BEAUDET

On a raison de se révolter

Chronique des années 70

Pierre Beaudet nous livre ici un témoignage intime de l'effervescence révolutionnaire du Québec des années 1970.



978-2-923165-45-5
248 pages

PRIX DE L'ACPC

Relations reçoit le prix ACPC-Inter à nouveau cette année pour son numéro « Oser l'espérance » (n° 718, juillet-août 2007). Ce prix honore un périodique membre de l'Association canadienne des périodiques catholiques (ACPC) pour sa contribution importante à la réflexion chrétienne. Sa remise a eu lieu au Congrès du 40^e anniversaire de l'ACPC, les 30 et 31 octobre 2008. Toute l'équipe de *Relations* tient à partager cette récompense avec les auteurs qui ont contribué au dossier de ce numéro : Miguel Benasayag, Raphaël Canet, Hélène Dorion, Marie Gratton, Sylvie Paquerot, Michel Venne ainsi qu'avec Bernard Émond, l'artiste Richard-Max Tremblay, la directrice artistique Mathilde Hébert et Éric Massé, réviseur.

SAVOIR ET SE TAIRE?

L'Association francophone pour le savoir (Acfas) vous invite à signer la lettre « Savoir et se taire? De la nécessité des chercheurs dans l'espace public », parue dans *Le Devoir* le 21 août 2008. Dans cette missive, son président, Pierre Noreau, lance un cri d'alarme concernant les pratiques actuelles (poursuites-bâillons, rapports d'intérêt public dévoilés en catimini, etc.) « qui visent à faire taire les chercheurs, les penseurs ou les intellectuels, sinon à empêcher que soient débattus certains des enjeux qui balisent l'avenir immédiat ou lointain des individus et des collectivités. » Pour appuyer cette démarche, signez la lettre au : <www.acfas.net/petitions/petitions.php?action=sign&id=6>.

THOMAS MERTON

Le 10 décembre 2008 marquera le 40^e anniversaire de la mort de Thomas Merton (1915-1968). Différentes commémorations auront lieu aux États-Unis et dans le monde. Considéré comme l'un des auteurs catholiques américains les plus influents du XX^e siècle, son autobiographie *La nuit privée d'étoiles* s'est vendue à plus d'un million de copies et a été traduite dans plus de quinze langues. Mettant l'accent sur les questions de la culture et de la paix comme les deux plus urgentes de notre temps, Merton fut un solide partisan du mouvement non violent de défense des droits civils. Selon Gregory Baum : « Merton était un novateur; il a ouvert la vie contemplative aux soucis de la société et de la solidarité universelle. » Consulter : <www.mertoncenter.org>.

DROIT DE VOTE AUX ÉTATS-UNIS

La victoire de Barack Obama ne change pas le caractère inquiétant des rapports d'organismes non partisans tels le Brennan Center for Justice à la New York University School of Law et la Federation of State Public Interest Research Groups (PIRGs) qui ont fait état de purges de listes électorales, effectuées sans normes ni contrôles nationaux dans plusieurs États américains. Le journaliste Greg Palast (BBC) et Robert Kennedy Jr sont à la tête de ceux qui ont révélé que le Help America Vote Act (HAVA), créé en 2002, est paradoxalement utilisé pour priver des milliers d'électeurs de leur droit de vote, en particulier les plus démunis, ceux habitant des États-clés (*swing states*) et votant davantage pour les démocrates. Consulter : <<http://stealbackyourvote.org>>.

CRISE FINANCIÈRE

Pour décoder la crise financière dans une perspective progressiste et dans l'objectif de remettre la finance au service de la société et de la justice sociale, quelques suggestions : *Le temps est venu : Sortons de l'économie casino!*, la déclaration commune des Attac du monde sur la crise financière et les alternatives démocratiques (<<http://france.attac.org/spip.php?article9058>>) et la *Lettre ouverte de la part d'économistes canadiens*, publiée par le Progressive Economics Forum, intéressant à découvrir au : <www.progressive-economics.ca>.

SAC D'EMPLETTES

Qui ne connaît pas le parc Émilie-Gamelin à Montréal? Ce qui est peut-être moins connu, c'est que cette Montréalaise qui a vécu de 1800 à 1851 est la fondatrice d'une importante congrégation religieuse toujours active au Québec et dans le monde : les Sœurs de la Providence. Dans la volonté de mieux faire connaître leur fondatrice, les filles spirituelles d'Émilie Gamelin offrent un sac d'emplottes pratique et écologique. Fabriqué par des femmes immigrantes en insertion professionnelle, il est fait de coton et mesure 40 X 40 cm. Il évoque combien nourrir les pauvres, soutenir les femmes en difficulté et visiter ceux qui souffrent sont au cœur du charisme des Sœurs de la Providence. Ce sac arbore d'ailleurs cette phrase de la bienheureuse Émilie Gamelin : « Beaucoup de douceur et grande charité pour autrui. » Pour vous le procurer (8\$ + frais de transport) : 514-334-9090 (poste 217) ou <lotero@providenceintl.org>.



L'anti-torture

TEXTE : JOSÉ ACQUELIN

ILLUSTRATION : MICHEL DEPATIE

L'amour ne cherche pas ses semblables, il va au devant de ses différents. On ne s'aime pas parce qu'on se ressemble – facile, rassurant et narcissique – on s'aime parce que tout est différent de soi, à découvrir, pour être autre que ce que l'on est, que ce que l'on s'imagine être ou vouloir être. Là est la flèche principale de la vie : celle qui va, qui ne peut stagner ni se suffire du bois dont elle provient; et encore, même l'arbre s'élève.

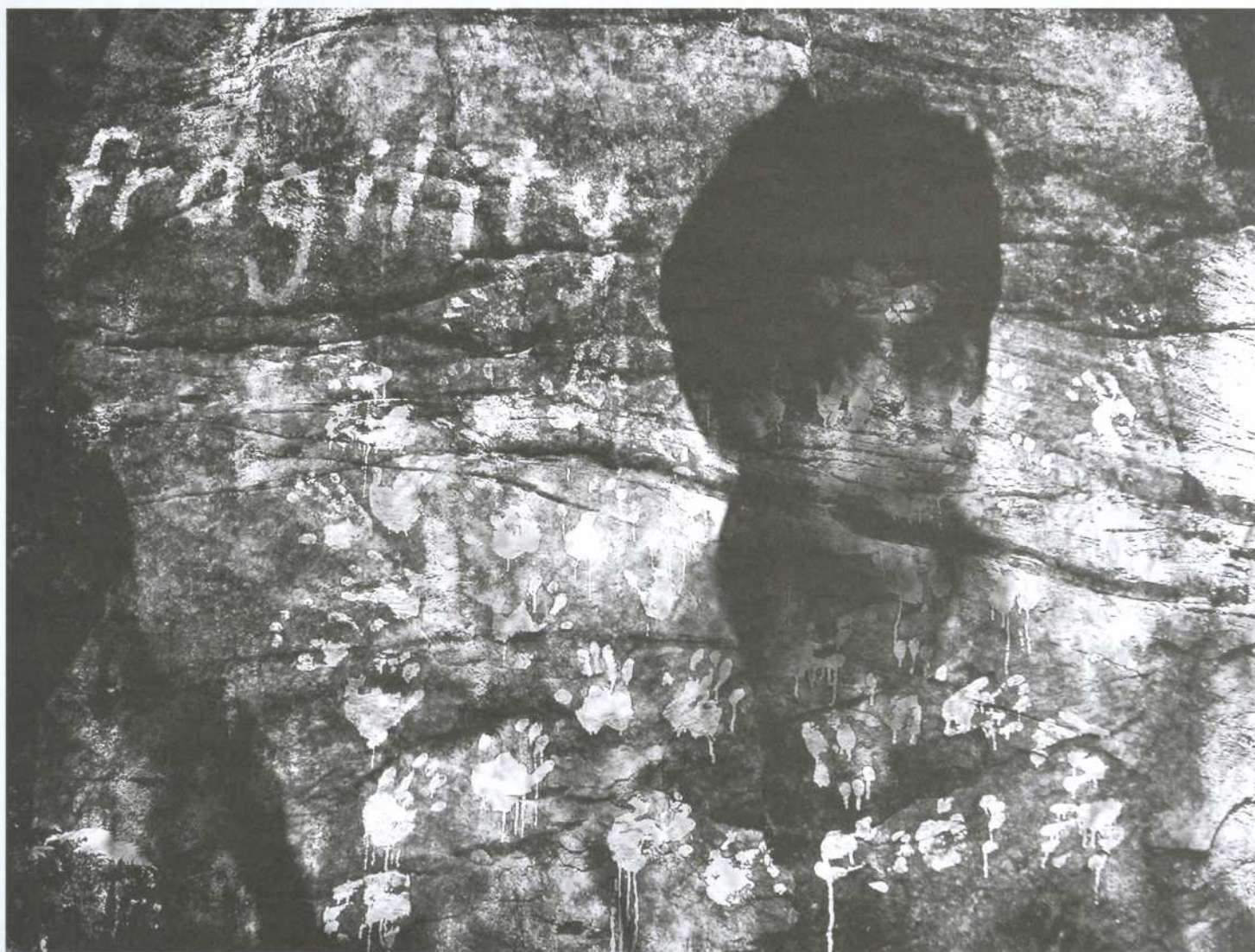
L'amour ne tremble pas devant les différends, il sent même qu'il en est surgi et qu'il en émergera tout autre que lui-même : c'est fatigant de se sentir fini, c'est stimulant de pouvoir s'accomplir hors de toute préconception coussinée. L'amour est la seule révolution inépuisable, irrécupérable parce qu'elle est ré-évolution. Il n'accepte aucune soumission car l'amour n'a pas d'*ego*. Et la vie ne reconnaît que cet art, le seul, avec tous.

Seul, on ne peut être ni le sel ni le sucre de quiconque et encore moins être transformé par son épice ou sa douceur. La première torture est l'isolement et on ne la résout pas en le projetant sur les autres, on l'aggrave. Riche humanité de seulement pressentir cela.

Et redire qu'il n'y aurait aucun amour sans différence. En deçà et au-delà de toute religion « institutionnalisante », ma première liberté est d'abord d'aimer – ma première évasion de la geôle que l'on nomme haine, ou dépit, ou rancœur, ou humiliation. La contrainte est le contraire de l'étreinte.

Si j'embrasse, je suis embrasé : c'est la plus douce torture que je connaisse – celle de revenir à l'élément de l'étoile dont je viens.

BANFF, LE 7 JUILLET 2008



Michel Depatie, *Fragilité/Fragility*, 2008,
collage et montage photographique

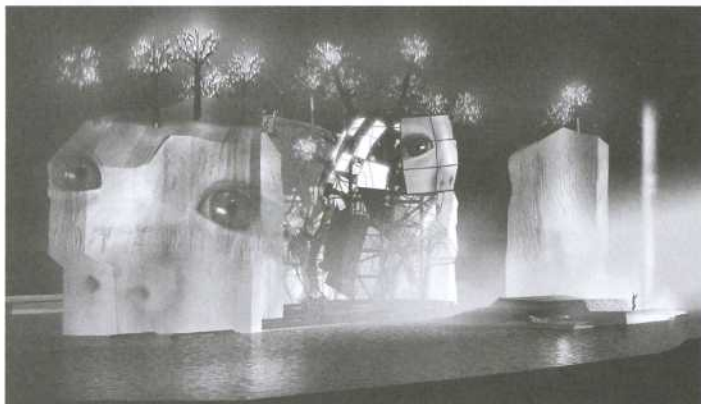


L'auteure est professeure à l'École d'études politiques de l'Université d'Ottawa

L'EXPOSITION INTERNATIONALE DE SARAGOSSE

SYLVIE PAQUEROT

L'Exposition internationale de Saragosse, tenue en Espagne du 14 juin au 14 septembre 2008, portait sur le thème «Eau et développement durable». Elle était conçue par ses organisateurs comme «la célébration internationale d'une relation féconde existant entre l'eau et les communautés humaines, dans un projet global, efficace et solidaire.» À la différence des expositions universelles, les expositions internationales sont en effet thématiques. Elles ont lieu tous les cinq ans et ont vocation de présenter au grand public des progrès, réalisés ou prévus, de l'activité humaine. Plus de cent pays,



organisations internationales, régions, ONG y étaient représentés, mais pas le Canada ni le Québec.

On sait bien que généralement, ces expositions ressemblent plus à des foires commerciales qu'à autre chose. À cet égard, Saragosse ne faisait pas exception: de nombreux pays ont profité de l'occasion pour «vendre» leurs attraits touristiques, sans véritable lien avec le thème choisi. Plusieurs pavillons présentaient, par ailleurs, avec une créativité remarquable, différents aspects des défis relatifs à l'eau et de notre relation à cette ressource vitale, avec les mêmes faiblesses toutefois que l'on connaît à ce type d'événements: une information trop statique et foisonnante pour que les visiteurs en re-

tiennent véritablement les multiples dimensions.

Deux innovations méritent d'être soulignées: la Tribune de l'eau, qui se voulait «l'organe de réflexion» en complément de l'offre ludique et culturelle de l'Exposition internationale; et le Phare, dont la conception relevait entièrement de l'initiative de groupes citoyens – une première à une exposition internationale.

Il faut dire que la ville de Saragosse et la région de l'Aragon, dont elle est la capitale, ont été le lieu de débats intenses autour des enjeux de l'eau. C'est notamment à Saragosse que s'est amorcée, il y a quelques années, la contestation de la population espagnole contre le Plan hydrologique national que voulait mettre en place le gouvernement Aznar. Celui-ci prévoyait de nombreux barrages et détournements de cours d'eau dans ce pays confronté, très clairement, à un usage abusif de ses ressources en eau, notamment pour la production agricole sous serres.

Cette vaste mobilisation populaire avait donné lieu à des manifestations impressionnantes, notamment la Marche bleue (<www.rivernet.org/general/marchebleu/index_f.htm>), visant à convaincre les autorités européennes de ne pas financer ce plan. Les autorités de Bruxelles se sont ainsi retrouvées devant une situation inédite: une population mobilisée pour s'opposer à son financement! À la suite de quoi, les instances européennes ont imposé, pour la première fois, comme condition au financement d'un de ses États membres, que l'Espagne se soumette aux questions non seulement des experts de la Commission européenne, mais également des experts universitaires que les groupes citoyens avaient pris soin d'interpeller et de mobiliser. Cette implication des universitaires n'a



d'ailleurs pas été que ponctuelle. Prenant conscience de l'importance de plus en plus grande de l'expertise dans les débats démocratiques, ceux-ci ont mis sur pied une structure permanente de coopération universitaire au service des citoyens: la Fondation pour une nouvelle culture de l'eau (<www.unizar.es/fnca/index3.php?pag=11&id=3>), qui a été des protagonistes du pavillon des initiatives citoyennes.

D'ailleurs, plusieurs de ces experts de différents champs de recherche ont participé à l'autre innovation de l'exposition de Saragosse, la Tribune de l'eau. Pendant tout l'été, des propositions et des solutions pour mettre un terme aux crises de l'eau ont été présentées et discutées dans le cadre de semaines thématiques, d'agora et d'événements parallèles.

Dans un tel contexte, on pouvait bien sûr trouver de tout: des représentants des grandes multinationales de l'eau aux responsables politiques, en passant par les grandes figures de luttes sociales telles que Riccardo Petrella, Marina da Silva et Vandana Shiva. Si les organisateurs de la Tribune ont réussi le pari de rédiger une Charte de l'eau de Saragosse (<www.expozaragoza2008.es/docs/repositorio/TribunaDeAgua/docs_pdf/cartazgz-fr.pdf>), on ne s'étonnera pas que ce document n'ait rien de révolutionnaire ou même de vraiment novateur. L'expérience a cependant procuré aux visiteurs un espace qui les conviait à dépasser, pour une fois, leur rôle de spectateur et de consommateur, typique de ce genre d'événement. Même si les débats ont mis en lumière, pour des millions de personnes, la gravité de la situation, comment ne pas être choqué par le fait qu'ils ont eu lieu dans le cadre d'une exposition qui a engouffré des sommes faramineuses pour sa réalisation? ●

DVD

HOMO TOXICUS

RÉALISATION : CAROLE POLIQUIN
PRODUCTIONS ISCA, QUÉBEC, 2007, 90 MIN.
<WWW.HOMOTOXICUS.COM>

Homo Toxicus est le résultat des recherches de Carole Poliquin pour examiner les répercussions des produits toxiques sur le vivant. Ce documentaire de cette réalisatrice engagée qui nous a donné, entre autres, *Le bien commun* et *L'âge de la performance*, se fait l'écho inquiétant des effets sur le corps humain des 100 000 molécules chimiques disséminées dans l'environnement. Autant de pesticides, d'hormones, de métaux lourds et autres perturbateurs endocriniens dont les effets à long terme sur l'humain sont difficiles à prouver. À travers les témoignages de chercheurs d'ici et d'ailleurs, mais aussi de victimes, nous découvrons que nous devrions aussi nous en préoccuper.

Cosmétiques, emballages, jouets, ustensiles, nettoyants, etc. : une rapide tournée de la maison nous fait découvrir la proximité de ces produits chimiques dans notre quotidien. Même constat pour les produits alimentaires qui contiennent pour la plupart des pesticides ou des hormones. Après une analyse détaillée de son propre sang, Carole Poliquin découvre la présence d'une kyrielle de produits – mercure, dioxines, pesticides, plomb, etc. – plus de 100 substances chimiques dont les taux sont dits « normaux », sauf pour le

mercure qui est plus élevé car elle consomme trop de poisson. Par ce documentaire, elle nous convie à rencontrer les experts et les victimes qui s'inquiètent des liens entre ces produits et la santé. L'enquête est impressionnante, les explications claires et l'approche non dépourvue d'humour.

Plusieurs médecins et toxicologues ont observé, au cours des dernières années, une augmentation de maladies et troubles tels le cancer, l'asthme, la stérilité, l'hyperactivité chez les enfants... Plusieurs soupçonnent un lien avec la quantité de produits toxiques rejetés dans l'environnement. Celui-ci est toutefois difficile à prouver, car

plusieurs facteurs interagissent. Bien souvent, l'exposition remonte à plusieurs années (parfois jusqu'à 25 ans) et il n'existe pas d'études épidémiologiques.

Certaines populations sont clairement touchées. C'est le cas des Inuits du

Nunavik, dont la forte intoxication aux polychlorobiphényles (PCB) et au mercure est considérée parmi les plus élevées au monde. Les enfants y connaissent un degré élevé d'infections dont la conséquence est d'affaiblir leur système immunitaire. On y observe de graves problèmes de surdité causée par des otites à répétition. Le lien avec le niveau de contamination des poissons, des phoques et des bélugas, qui forment le gros de leur alimentation, est pourtant manifeste.

À Sarnia, en Ontario, une communauté autochtone vit entourée de raffineries et de centrales thermiques au charbon. On y constate une augmentation importante des fausses couches et les naissances féminines sont plus nombreuses que celles des garçons, contrairement à ce qui se passe dans la population en général.

Ce ne sont pas des cas isolés. Carole Poliquin poursuit son périple en milieu agricole. Elle rencontre, ici et en France, de jeunes agriculteurs ayant des problèmes de fertilité causés par un faible

taux de spermatozoïdes attribué aux effets des pesticides. On tarde à pousser la recherche alors que les observations de ces effets sur les grenouilles et les rats, entre autres, rendent compte de mutations et d'une baisse de leur fécondité.

Que disent les experts? Plusieurs s'inquiètent du manque de réactions des autorités pour effectuer des recherches sur les populations. Des scientifiques sonnent l'alarme et demandent que Santé Canada soit plus vigilant. Il faut savoir que de nombreux produits interdits en Europe sont autorisés au Canada. La réglementation européenne est davantage orientée vers le principe de précaution qui commande l'interdiction ou la limitation de l'utilisation de certains produits à risque. Sans être parfait, ce principe est un minimum pour protéger la santé publique.

Malheureusement, au Canada, c'est le principe du « risque imminent » qui prévaut. Il s'agit d'une gestion du risque en lien avec les exigences de compétitivité et de concurrence du marché. Pour satisfaire l'industrie, qui



préfère l'autorégulation, le gouvernement fait des recommandations plutôt que des interdictions. Il y a de quoi s'inquiéter.

Tout comme l'affirme la réalisatrice, serait-il venu le temps de se demander si nous n'avons pas dépassé la mince frontière entre les bienfaits du progrès et l'autodestruction?

LOUISE DIONNE



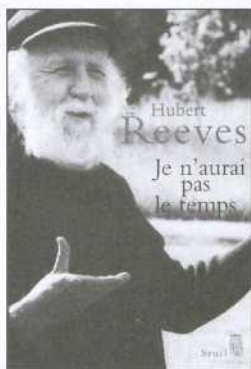
UNE GRANDE JEUNESSE

Hubert Reeves

JE N'AURAI PAS LE TEMPS

Paris, Seuil, 2008, 337 p.

Vous aimez les autobiographies? Alors je suis convaincu que vous aimerez *Je n'aurai pas le temps*. Tout au long de son œuvre, Hubert Reeves s'est souvent raconté, évoquant sa passion pour la science, la poésie et la musique. Ses admirateurs retrouveront donc ici un personnage déjà connu : sa curiosité intellectuelle, sa formation universitaire (Université de Montréal), puis ses études spécialisées aux États-Unis (Cornell).



En introduction, Reeves prend la peine de citer Freud : « Toute personne qui rédige sa biographie se condamne à mentir, à dissimuler et à essayer de se faire voir sur [sic] son meilleur jour. » Le récit de Reeves est à cet égard très pudique : point de secrets d'alcôve, point d'intrigues, pas de potins politiques, pas de questions d'argent. On assiste surtout à la quête intellectuelle et spirituelle d'un homme fasciné par la science, d'une part, et par la beauté d'autre part. Cette bipolarité – je n'ose dire tension – me semble expliquer la carrière de ce vulgarisateur exceptionnel.

L'ordre du récit est chronologique mais également impressionniste. Ainsi, ses parties sont intitulées prélude (*allegro*), ouverture (*vivace*), développement (*andante*), variations (*scherzo*). Fasciné par la musique, Reeves a même été appelé à diriger un orchestre.

Tout au long de son livre, l'auteur plaide pour une science ouverte, contre ce que j'appelle une science si crispée sur sa rationalité qu'elle en devient aveugle et irrationnelle. Il qualifie cette attitude de réductionniste avec, pour résultat, un désenchantement : « une sorte de nihilisme qui me faisait froid dans le dos » (p. 88).

La position de Reeves est celle d'une rationalité ouverte. Il est trop sensible aux divergences culturelles pour adhérer à une croyance précise. Mais il ne professe pas non plus l'athéisme. Il est dans un entre-deux qu'on pourrait appeler l'agnosticisme – à la fois un non savoir et un savoir qui ne se sait pas. Il cite un apophtegme : « Absence de preuve n'est pas preuve d'absence » (p. 315). Évoquant la possible disparition de l'espèce humaine – loin de s'en réjouir comme certains –, il caractérise notre espèce par trois traits : la curiosité (la science), la créativité (l'art), la compassion (l'amour des petits). Sa disparition serait donc une perte pour la vie elle-même.

Reeves raconte ses recherches scientifiques et la réception parfois froide de la communauté américaine. Il s'attarde sur le rôle de professeur et de communicateur. Le chapitre 28 fourmille de suggestions pertinentes. Le voyage en URSS (p. 164-207) est délicieux.

En résumé, un très beau livre qui nous informe sur Hubert Reeves et sur l'astrophysique. Un ouvrage qui fait également réfléchir et qui est magnifiquement écrit. Pas tout à fait neuf, mais d'une grande jeunesse.

ANDRÉ BEAUCHAMP

LA PLANÈTE DES CATHOS

Henri Tincq

LES CATHOLIQUES

Paris, Grasset, 2008, 464 p.

Voilà près de vingt-cinq ans qu'il rédige les informations religieuses dans les colonnes du quotidien *Le Monde*. Le journaliste Henri Tincq a

donc amassé quantité de notes et conservé fidèlement dans ses carnets d'innombrables faits et détails, petits et grands.

Il en rend compte, les organise – et les explique s'il le faut – dans son dernier bouquin consacré à l'Église catholique mais surtout à ses membres, les catholiques, « expression d'une pluralité vivante et organisée ». Il ne s'en cache pas : ce livre est né d'un « certain embarras devant la persistance des idées reçues et des stéréotypes, parfois sommaires et grossiers, qui courent à leur sujet, dont sont responsables la paresse intellectuelle, la méconnaissance plus que la mauvaise foi, voire un parti pris d'hostilité ».

Celui que l'on a surnommé « le pape de l'information religieuse » se double d'un excellent pédagogue et réussit à présenter, tour à tour, l'histoire de l'Église et de la papauté, les arcanes du pouvoir romain, la doctrine catholique et les débats qu'elle provoque ainsi que les rites qui réussissent à unir les fidèles, de cultures fort différentes, aux quatre coins du monde.



Des faits, beaucoup de faits : l'ex-président de l'Association des journalistes d'information religieuse, le plus ancien regroupement journalistique de France, multiplie les dates, les rappels d'événements, les citations. Chaque chapitre aurait pu être accompagné de graphiques, de photographies et d'extraits de documents. Sur le Web, le texte

aurait pu être farci de liens hypertextes vers diverses sources et ressources.

Mais Henri Tincq, qui a dirigé la rédaction du *Larousse des religions*, préfère visiblement les mots et les anime au moyen de phrases lapidaires. Tant de papes, «tous catholiques, et si peu qui le furent vraiment». Quant à la Congrégation pour la doctrine, elle attend des théologiens «de l'orthodoxie plus que de l'imagination».

Son chapitre sur la géographie des catholiques montre les changements qui pointent à l'horizon ou qui s'opèrent déjà. «Les catholiques ont changé d'hémisphère et de couleur.» Déclin au Nord, tragique disparition au Proche-Orient, mais dynamisme au Sud malgré les contraintes et la pauvreté. En 2050, lance le journaliste, la religion chrétienne sera celle des trois quarts de l'humanité. Un regret devant l'exposé géographique d'Henri Tincq: l'Amérique du Nord ne se résume pas qu'aux États-Unis.

Le chapitre le plus coloré, mais qui ne fera pas l'unanimité, est celui qu'il consacre aux sept familles ou «tribus catholiques». Impossible de faire entrer le milliard de catholiques dans une seule case. Du côté des conservateurs, le journaliste situe les *traditionalistes* et les *fantassins*. Ces derniers se distinguent par leur «discipline absolue vis-à-vis de Rome» – ce dont on ne peut suspecter les fidèles de M^{gr} Marcel Lefebvre. Viennent ensuite les *inspirés* (mouvance charismatique) et les *silencieux* (les contemplatifs). Quant aux *engagés*, ce sont tous ces religieux et laïcs qui animent paroisses et mouvements où sont accueillis les *observants-zappeurs*, la masse des pratiquants encline à retenir ou à rejeter ce que les premiers proposent. Restent enfin les *rebelles*, «ces progressistes qui n'ont plus le vent en poupe». Le pédagogue fronce alors les sourcils et leur reproche leur repli en des réseaux tapageurs, mais trop souvent minuscules et nostalgiques.

FRANÇOIS GLOUTNAY

UN MOUVEMENT INFLUENT

Mélissa Blais et
Francis Dupuis-Déri (dir.)
**LE MOUVEMENT MASCULINISTE
AU QUÉBEC – L'ANTIFÉMINISME
DÉMASQUÉ**
Montréal, Remue-ménage,
2008, 257 p.

Depuis les années 1970, le mouvement féministe a transformé les institutions et la vie des femmes et des hommes. Le masculinisme, un mouvement international, dénonce cette évolution. Ses adeptes sévissent sur Internet et dans la presse; ils publient des livres, des pamphlets. Les plus militants passent à l'action: manifestations, attaques, dénonciations, interventions auprès des pouvoirs publics. Leur virulence et leur violence ne laissent pas d'inquiéter. Les auteurs de ce collectif décrivent cette mouvance antiféministe et analysent son impact. Faute d'espace, je me limite, dans ce qui suit, à résumer quelques-uns des éléments traités dans ce livre.

On apprend d'abord comment le masculinisme plonge ses racines dans l'histoire. Déjà, la participation féminine à la Révolution française soulève la question des droits des femmes. On tente de les éloigner de la vie politique, en réitérant l'idée de nature. À cet égard, le Québec a une longue tradition. Selon les auteurs, le mouvement des Yvettes résulte de «la fabrication d'un backlash antiféministe». La tuerie de Polytechnique fait de Marc Lépine un modèle pour les masculinistes: le héros de la cause des hommes combattant le sexisme des féministes. Ils s'efforcent d'ailleurs de nier la violence contre les femmes ou de la justifier en invoquant les différences psychologiques entre les sexes ou la violence des femmes envers les hommes. Puis, l'analyse de quatre sites masculinistes du Québec révèle un haut degré de «cyberviolence». On y retrouve les thèmes suivants: la dénonciation des privilèges exorbitants dont jouissent les femmes et de la discrimination qui

frappe les hommes; la négation de la violence faite aux femmes; le dénigrement des femmes, notamment de leur corps. L'idéal d'une authentique masculinité permet aux masculinistes de justifier la domination des femmes et aussi l'homophobie. Selon les psychologues masculinistes, la nature immuable de l'homme devrait pouvoir s'épanouir sans contrainte et sans humiliation. Le haut taux de suicide des hommes est récupéré à des fins politiques, dans le but de culpabiliser les femmes. Le divorce, la perte de la garde des enfants, l'obligation de verser une pension alimentaire et les difficultés causées par les ex-compagnes en seraient la cause. Aucune analyse statistique ne peut pourtant appuyer une telle affirmation. Et le taux de suicide des femmes québécoises est aussi l'un des plus élevés dans les pays développés.

Malgré ses excès et ses aberrations, le mouvement exerce son influence sur l'État québécois et même sur le Conseil du statut de la femme (CSF). En 2004, une commission parlementaire recueille les doléances des groupes de défense des hommes. À la suite du congrès «Paroles d'homme», en 2005, des responsables de la condition masculine sont nommés au sein de plusieurs ministères importants. Le rapport Rondeau, qui vise à démontrer les injustices et les inégalités vécues par les hommes, est bien reçu par le gouvernement. On envisage sérieusement la transformation du CSF en Conseil de l'égalité, un projet retiré à la suite de nombreuses protestations. Néanmoins, le CSF émet un avis intitulé *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité*





entre les femmes et les hommes. Cette initiative soulève de sérieuses critiques de la part des organisations féministes. L'activisme juridique des masculinistes tente aussi de fragiliser les acquis des femmes en matière de divorce et de garde des enfants. Le « favoritisme » des juges, qui attribuent trop souvent cette responsabilité à la mère, entraînerait une perte de valeurs et de repères pour les hommes. En réalité, peu de pères réclament la garde des enfants et ils se désengagent facilement de leurs responsabilités.

Les masculinistes ciblent aussi les féministes de manière concrète. Ils perturbent fréquemment des réunions, des manifestations et d'autres événements féministes. Ils menacent et intimident physiquement des militantes, en faisant irruption dans leurs locaux. Les auteurs de textes qui leur déplaisent sont harcelés de courriels, d'appels téléphoniques, voire poursuivis en justice. Dans ce contexte, on se doit de souligner le courage des auteurs de cet ouvrage collectif fort intéressant.

NICOLE LAURIN

DIAGNOSTIC DOULOUREUX

Aminata Traoré

L'AFRIQUE HUMILIÉE

Paris, Fayard, 2008, 294 p.

À l'heure où plusieurs États se démènent pour digérer les méfaits des différentes variantes du néolibéralisme – avatar contemporain du capitalisme globalisé –, le continent africain continue pour sa part d'être sommé d'ouvrir encore plus son marché et de s'insérer davantage dans l'économie mondiale.

Aminata Traoré est l'ancienne ministre de la Culture du Mali. Figure progressiste du monde intellectuel et

politique africain, elle est connue pour son engagement altermondialiste. Pour elle, un tel alignement économique serait catastrophique, car les causes de la marginalisation des sociétés africaines sont largement tributaires de la nature asymétrique des rapports qu'entretient l'Afrique avec l'Union européenne, voire avec l'Occident en général. Les conséquences de cela sont largement décrites dans ce livre lucide et à contre-courant. L'exemple le plus



flagrant est le triste destin auquel est confinée une grande partie de la jeunesse africaine. En effet, devant l'absence de perspective d'avenir, trop nombreux sont les « nouveaux naufragés entassés sur des embarcations de fortune, supposées les conduire vers la terre ferme de l'Europe ». L'espoir d'une vie meilleure devient vite, hélas, une forteresse infranchissable pour ceux qui tentent l'aventure de l'immigration illégale.

À juste titre, Aminata Traoré ne peut rester indifférente devant ce qu'elle qualifie de « diagnostic douloureux ». Ce sont autant les rouages inégalitaires de l'économie mondiale qu'elle critique que la participation des Africains – surtout des classes dirigeantes – à leur propre asservissement, voire à la reproduction des causes de leur subordination. À ses yeux, l'humiliante situation dans laquelle est confinée la très grande majorité de la population africaine « ne réside pas uniquement dans la violence, à laquelle l'Occident nous a habitués. Elle réside également dans notre refus de comprendre ce qui nous arrive, d'organiser la résistance et

d'influer sur les rapports de force ». Une belle illustration de l'humiliation africaine est la déconcertante admonestation à laquelle s'est livré le président français Nicolas Sarkozy, en juillet 2007, lors d'une tournée au Sénégal. Il a alors reproché à la « fière jeunesse africaine » de se murer « dans le temps des magiciens et des sorciers ». Pour Aminata Traoré, ce discours teinté de paternalisme et aux relents néocolonialistes sonne comme un appel à se fondre docilement dans le moule de la globalisation financière. À la lecture de son livre, on comprend mieux le contexte politique et les desseins sous-jacents à un tel discours : il faut y voir la volonté de la France d'associer les États africains à la gestion de « l'immigration clandestine », un plaidoyer en faveur d'une « immigration choisie » et, surtout, un appel aux dirigeants africains à renforcer les liens avec Paris – sous prétexte de sortir le continent africain de la « stagnation ». Dans ce débat, le refus africain du mirage de la globalisation capitaliste est vite associé à un refus de s'ouvrir au progrès et au développement.

Malheureusement, la majorité des États africains, malgré l'échec des dernières décennies, s'évertuent à poursuivre une hypothétique sortie de crise orchestrée par les institutions financières internationales. La lutte effrénée des élites pour l'appropriation des moyens d'enrichissement, de pouvoir et de violence ravage le continent. Ceux et celles qui contestent cette voie ne disposent pas de l'espace politique pour faire entendre leurs aspirations, mais des forces progressistes s'organisent pour qu'ils y parviennent. Sans conteste, Aminata Traoré contribue, par ce livre et son engagement, au développement de projets de société alternatifs au désordre sévissant en Afrique.

MOULOUD IDIR

Prochain numéro

Le numéro de janvier-février de la revue *Relations* sera disponible en kiosques et en librairies dès la mi-janvier. Pensez à le réserver. Il comprendra notamment :

- un dossier sur **le concile Vatican II**. Le 25 janvier 1959, le pape Jean XXIII, à la stupéfaction de tous, convoquait le 2^e concile œcuménique du Vatican. Cet événement, qui rassembla à Rome 2500 évêques, se déroula de 1962 à 1965. Les débats et les documents qui résultèrent de cette rencontre ont profondément transformé l'Église catholique – entre autres dans ses rapports avec la modernité, la culture, la science et les autres religions. Cinquante ans plus tard, que reste-t-il de cette vaste « mise à jour » ecclésiale? Qu'est-ce qui l'avait préparée? Quel a été son impact au Québec et ailleurs dans le monde? Comment a-t-elle donné une place inédite aux laïcs et ouvert la voie à un nouveau dialogue avec les non-croyants? Et aujourd'hui, au moment où les courants conservateurs semblent dominer l'Église, comment réactiver ce précieux héritage?



Stéphanie Béliveau, *Le Deuil*, 2002, technique mixte sur toile, 100 x 120 cm

- une controverse : Vivons-nous dans une culture de plus en plus pédophile?;
- la suite de la chronique littéraire de José Acquelin, illustrée par l'artiste Michel Depatie;
- les œuvres de notre artiste invitée, Stéphanie Béliveau.

Recevez par courriel, peu avant sa parution, le sommaire détaillé du numéro en vous inscrivant à la liste d'envoi. Pour ce faire, écrivez votre adresse au lieu indiqué sur la page d'accueil de notre site Internet : www.revuerelations.qc.ca.

ReLations

société politique religion

8 NUMÉROS PAR ANNÉE, 44 PAGES

4,95 \$ PLUS TAXES

ABONNEZ-VOUS...

Un an : 35 \$ Deux ans : 65 \$

À l'étranger (un an) : 45 \$

Étudiant : 25 \$ (sur justificatif)

Abonnement de soutien : 100 \$ (un an)

par téléphone : 514-387-2541

par télécopieur : 514-387-0206

par courriel : relations@cjf.qc.ca

par la poste :

Relations

Ginette Thibault

25, rue Jarry Ouest

Montréal (Québec) H2P 1S6

www.revuerelations.qc.ca

Oui, je désire un abonnement de _____ an(s), au montant de _____ \$

NOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____

CODE POSTAL _____ TÉLÉPHONE (_____) _____

Je désire également envoyer un abonnement de _____ an(s), au montant de _____ \$ à la personne suivante :

NOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____

CODE POSTAL _____ TÉLÉPHONE (_____) _____

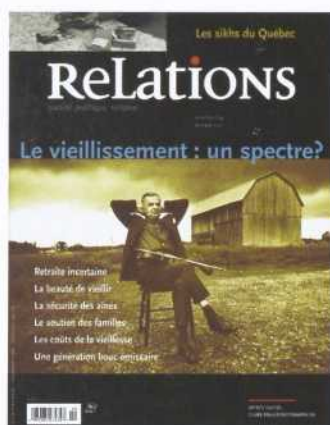
Montant total : _____ \$ Je paie par chèque (à l'ordre de *Relations*) ☐

ou par Visa ☐

NUMÉRO DE LA CARTE _____

EXPIRATION _____ SIGNATURE _____

Vous avez manqué un numéro?



714
LE VIEILLISSEMENT :
UN SPECTRE?



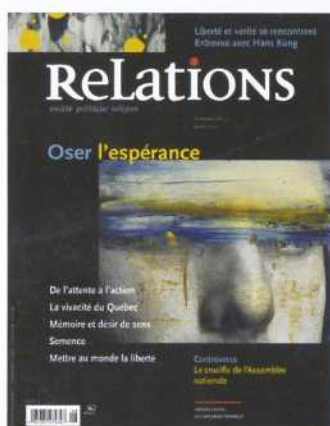
715
LA VAGUE MILITARISTE



716
LA RELIGION
DANS L'ESPACE PUBLIC



717
OÙ VA NOTRE SYSTÈME
DE SANTÉ?



718
OSER L'ESPÉRANCE



719
LE TEMPS DE L'ENFANCE



720
NOUVEAUX VISAGES
DE LA MIGRATION



721
LA TERRE AUX ABOIS



722
EUCHARISTIE ET SOCIÉTÉ



723
L'ESCLAVAGE AUJOURD'HUI



724
LE SYNDICALISME
DANS LA TOURMENTE



725
LA CHINE :
AU-DELÀ DU MIRACLE

CHAQUE ANCIEN NUMÉRO EST OFFERT AU PRIX DE 3 \$.

514-387-2541 • relations@cjf.qc.ca • www.revuerelations.qc.ca